

## **Un environnement médiatique et informatif offensif qui influence les comportements à suivre (1905-1906)**

Pour tenter de répondre à notre questionnement, et sachant que nous manquons de sources précises pour nous rendre compte de l'état d'esprit de la population durant toute la fourchette chronologique choisie, il nous a donc fallu trouver des sources alternatives. Le choix a rapidement été fait de se diriger vers les journaux. Témoignant en partie d'un état d'esprit de la population, le journal nous en apprend plus encore. Il nous informe sur les comportements, les réactions de la population ou encore les réflexions et ordres, insinuées voire carrément dictées par les auteurs aux lecteurs. Au-delà de l'état d'esprit des auteurs journalistes manceaux, l'objectif est alors de reconstituer l'environnement médiatique que la population de nos deux cantons a pu connaître durant les années 1905 et 1906. Environnement qui aurait pu influencer leurs comportements vis à vis de l'application de la loi de séparation. Pour cela, deux journaux furent choisis, un d'obédience républicaine, *Le Petit Manceau*, et un autre d'opinion plus conservatrice à tendance royaliste *Le Nouvelliste de la Sarthe*. Il est évidemment nécessaire pour l'historien de prendre du recul sur des propos et des affirmations avancées qui peuvent parfois résulter d'un simple combat idéologique et non pas d'une véritable enquête sourcée. Nous allons ici redonner les principales idées, accusations et jugements portés par le journal que les lecteurs de la période analysée ont pu lire et intégrer à leur mentalité.

### ***1/ Le Petit Manceau : Un discours assuré et moqueur à l'encontre des cléricaux et de l'Église***

#### ***a) Un parti pris républicain , un net caractère anticlérical et radical***

Malgré des essais répétés, les républicains ont du mal, au courant du XIX e s a imposer un journal les représentant sur tout le département. En premier lieu, de décembre 1901 à décembre 1906, c'est le journal *L'Express de la Sarthe* qui va remplir ce rôle représentatif et propagandiste. Cependant, un autre journal prend la relève il s'agit du *Le Petit Manceau* dit « républicain, progressiste et indépendant ». Le titre est un hebdomadaire dès l'année 1885 avant de devenir un quotidien dès 1906<sup>71</sup>. Il est, durant cette période, le fer de lance médiatique du mouvement républicain sarthois, d'où la pertinence de notre choix.

---

71 BREAUX Jules, *L'âge d'or de la presse sarthoise*, Maine-Découvertes N°45, juillet août 2005

Il nous est tout d'abord nécessaire de comprendre l'orientation politique claire de ce journal diffusé dans tout le département. A première vue, il est clair que nous avons affaire à un journal de Gauche car on peut lire dans l'en-tête du journal la citation de Léon Gambetta « Le péril est à droite ». Une seconde citation suit cette première « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », prononcée par le même élu à la Chambre le 7 mai 1877. Personnage emblématique de la III<sup>e</sup> République, auquel on accorde aisément en partie le mérite de la continuité du régime républicain, Léon Gambetta fait partie du panthéon de la République française. De convictions très radicales au début des années 1870, les années 1880, avec la mort de son leader, marquent le début de la modération républicaine du mouvement gambettiste. Ce dernier se définit dès lors par le mouvement des « opportunistes » au moment des législatives de 1885<sup>72</sup>. C'est justement durant cette année que notre journal est fondé. Il est aussi intéressant de voir qu'en haut à gauche du journal, la date de publication est convertie en calendrier révolutionnaire ; cela démontre une fois de plus une prise de partie républicaine et anti-monarchiste. Le caractère républicain du journal est souvent porté au fil des publications. On se rend compte de son rôle propagandiste par l'importance qui est donnée aux informations propres aux mouvements républicains locaux. Le 20 mars 1905, le premier article à l'ordre du jour est la publication d'un vœu de la Fédération des Comités Républicains de la Sarthe concernant le vote de la loi de séparation. Ce dernier espère alors que cette loi soit votée avant « la fin de la session parlementaire ». La peur première est de voir la Séparation passer par un référendum, ce qui obligerait alors le vote à être repoussé après les élections législatives de 1906 et de faire de ce débat le centre de cette élection. Briand est d'ailleurs salué par l'auteur pour avoir contré et montré le danger pour la République de cette méthode d'opposition. Rapidement, on voit que la confiance est grande dans les rangs des républicains. Malgré la tentative des opposants au vote de la loi de reporter la discussion du rapport Briand de quelques jours ; 337 voix contre 243 votent pour son maintien à l'ordre du jour convenu auparavant<sup>73</sup>. Ces 337 voix sont, pour les républicains, la majorité qui sera approximativement prête à voter la Séparation définitive. L'inquiétude dans leurs rangs est donc très mesurée voire quasi absente quant au probable refus de la loi par la majorité de la Chambre. Le 18 décembre 1905 *Le Petit Manceau* se fait le porte-parole de la Société de Libre Pensée du Mans qui organise une grande fête de la Séparation à laquelle elle convie « tous ses membres, les Sociétés de Libre Pensée, les comités politiques et tous les républicains du département et de la région »<sup>74</sup>. Les sociétés de Libre Pensées rassemblent des individus éclairés qui

---

72 "Gambetta (Léon)" dans SIRINELLI, Jean-François, COUTY Daniel, *Dictionnaire de l'Histoire de France A-J*, Paris, Larousse, 1999 p.657

73 *Le Petit Manceau, Il faut aboutir – Un vœu de la Fédération des Comités républicains de la Sarthe*, Pierre Manceau, 20 mars 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

74 *Le Petit Manceau, Libre Pensée – Grande fête de la Séparation Conférence publique et Banquet populaire*, auteur inconnu, 18 décembre 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

défendent les valeurs et principes de solidarité, de progrès, de laïcité et de République. Il s'agit encore une fois d'une prise de parti révélatrice du rôle propagandiste républicain radical de notre journal.

Néanmoins, malgré tous ces indices, la tendance politique de ce journal reste plus complexe. Il est évident que le journal se positionne pour la Séparation. Il est cependant intéressant de se demander pour quelle Séparation. Dès le 18 février 1905, la prise de position du journal est déjà connue et un article intitulé « Tribune démocratique – A propos de la Séparation »<sup>75</sup> ne se fait pas attendre pour déjà mettre en valeur les fractures qui se créent au sein du clergé. L'Abbé Gayraud, député du Finistère sans discontinuer depuis 1897 et inscrit dès l'élection de 1902 au groupe de l'Action libérale<sup>76</sup>, est notamment cité comme représentant cette partie du clergé sans grande inquiétude vis à vis de la Séparation. Dans l'article, cette partie est opposée à celle inquiète et préoccupée par cette séparation notamment sur la question du financement ultérieur du culte. Le journal se réjouit vite de la suppression de la loi Falloux et donc du financement passé des « fonctionnaires qui combattent nos institutions ». Après avoir dénoncé l'opposition ferme et généralisée des évêques à la République la conclusion est sans appel : « c'est le divorce ». La prise de position est donc sans nuance et radicale au sens premier du terme. Il est clair que le souhait premier des auteurs de ce journal est l'aboutissement rapide et effectif de la séparation des Églises (mais plus précisément de l'Église Apostolique et Romaine) et de l'État. La séparation défendue par le journal est parfois plus radicale que celle du projet Briand. On pourrait même dire que la prise de position du journal se rapproche d'avantage des positions prises par le projet Combes. Ce dernier proposait une séparation beaucoup plus tranchée, avec un culte catholique réduit à sa plus faible force<sup>77</sup>. En effet il prévoyait de réduire la taille des unions à l'échelle des départements, de plus les fonds de réserve des associations devaient être strictement limités au tiers de leur revenu annuel, les rendant ainsi totalement impuissantes. Dans l'article du 4 mai 1905 « Le devoir républicain »<sup>78</sup>, l'appel à l'union des républicains et la dénonciation des divisions des radicaux sur la question du vote de l'article 4 est fièrement relayé par l'auteur récurrent Pierre Manceau, rédacteur en chef de notre journal. Les députés Briand et Jaurès sont même accusés de faire preuve de « larges libéralités envers l'Église ». On retrouve ces dures prises de positions dans un article daté du 24 juin 1905

---

75 *Le Petit Manceau, Tribune démocratique – à propos de la séparation*, Pierre Manceau, 18 février 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

76 "Hippolyte Gayraud (1856 – 1911)" dans Base de données des députés français depuis 1789 sur le site [www2.assemblee-nationale.fr](http://www2.assemblee-nationale.fr)

77 LARKIN Maurice, *L'Église et l'État en France, 1905 la crise de la Séparation*, Toulouse Privat, 2004 p.152

78 *Le Petit Manceau, Le devoir républicain*, Pierre Manceau, 4 mai 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

intitulé « La Séparation et les communes »<sup>79</sup> qui relaie les dires du député de l'Aube, inscrit au groupe radical-socialiste Paul Meunier. Ce dernier défend l'idée que « la loi de séparation a été trop mauvaise pour les communes. ». Il entend par là dénoncer la remise des biens du clergé à des associations culturelles dont la loi « décrète elle-même la création future et règle le fonctionnement ». La liberté des communes à disposer librement des églises et presbytères est vivement défendue, le projet est accusé d'être trop complaisant avec l'Église voire même d'organiser sa reconstruction. Pour autant, malgré ce radicalisme latent et cette velléité prononcée à l'égard du clergé, le projet fini par être salué pour avoir, malgré tout, réalisé « le divorce nécessaire entre l'Église romaine et l'État républicain ». Le 6 juillet est publié l'article premier du numéro intitulé « Enfin ça y est ! »<sup>80</sup>. Le lundi précédent, la loi de séparation est votée à la Chambre par 341 contre 233 soit avec une majorité de 108 voix. Ici, le rapporteur Aristide Briand est érigé en héros de la République radicale, on peut citer : « Le remarquable rapporteur de la loi, a merveilleusement établi dans le magistral discours qu'il a prononcé [...] ». Cet article, rédigé par le journaliste Pierre Manceau révèle une certaine dualité de discours à la tête du journal. On va tantôt être en accord avec le projet Briand et l'ériger en aboutissement ultime du programme radical républicain et tantôt relayer les propos d'autres individus plus extrémistes favorables à l'anéantissement de la force cléricale. L'adhésion au projet voté se retrouve au début de l'année 1906 dans la publication d'un article, le 4 janvier, actant de la vente et de la livraison d'exemplaires aux lecteurs de la loi de séparation pour la somme de 15 centimes<sup>81</sup>. Le 28 avril 1906 un article, prenant une large place sur la première page et intitulé en gros caractère « La loi de séparation des Églises et de l'État – Loi nécessaire, Loi de Justice, Loi de Liberté », défend la loi de séparation comme étant « libératrice ». Contre les attaques des opposants il confirme que « le budget des cultes pouvait être supprimé ». Enfin la liberté du clergé et des Libres-Penseurs est mise en avant. Le journal et plus largement les républicains radicaux se rangent fièrement derrière ce projet.

L'anticléricalisme du journal est prégnant tout au long des articles parcourus. Le 10 novembre 1906 dans le cadre de l'inventaire à réaliser pour les établissements religieux de Lourdes, l'auteur va jusqu'à comparer ce lieu à une « usine à miracles »<sup>82</sup> ou encore à un « bazar de la superstition », ce qui relève d'un manque de respect ostentatoire voire d'un blasphème envers l'Église. On retrouve cette habitude du blasphème dans un article daté du 25 août 1906 intitulé « Le

---

79 *Le Petit Manceau, La séparation et les communes*, Paul Meunier, 24 juin 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

80 *Le Petit Manceau, Enfin ça y est*, Pierre Manceau, 6 juillet 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

81 *Le Petit Manceau, La loi de séparation*, Auteur inconnu, 4 janvier 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

82 *Le Petit Manceau, Lourdes sous séquestre*, Auteur inconnu, 10 novembre 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

bluff du Pape »<sup>83</sup>. Ce dernier tente d'analyser les propos du Pape dans l'encyclique *Gravissimo officii munere*, publiée le 10 août 1906 et prenant position contre la constitution des associations cultuelles. L'auteur ne manque pas de relever les contradictions du texte et d'accuser le Pape de bluffer quant à son opposition aux modalités de ces associations. L'article relève un passage de l'encyclique qui enjoint les ministres du culte d'utiliser la loi pour sauvegarder l'Église. L'extrait choisi et critiqué est en particulier celui-ci : « Il vous reste donc à vous, vénérables frères, de vous mettre à l'œuvre et de prendre tous les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens, pour disposer et organiser le culte religieux ». Le journal ne manque pas cette opportunité pour montrer que le Pape refuse seulement la loi pour un souci de forme et non pas de fond. Il semble que les évêques soient bien autorisés à appliquer la loi pour conserver le plus possible les biens de l'Église. L'orgueil de l'Église est également pointé comme dans l'article du 3 septembre 1906 « Se soumettre ou se démettre »<sup>84</sup> dans lequel on peut lire : « Avec un fracas considérable le Pape a fait claquer la porte, comme tout homme qui est irrité, commettant ainsi le péché capital de la colère après avoir commis le péché non moins capital de l'orgueil ». L'auteur se permet ici d'accuser le Pape d'avoir commis pas moins de 2 péchés d'importances capitales, le blasphème est total. Cette théorie d'une opposition papale fantoche, bonne à garder une façade propre et pieuse mais qui cache une adhésion première au projet de Séparation est conforté jusqu'au plus haut de l'État. Dans l'article « Ce que M. Briand a démontré » daté du 12 novembre 1906, les propos de ce dernier y sont publiés<sup>85</sup>. Briand affirme que le Pape aurait pu refuser la loi de séparation dès le départ et qu'il s'est fourvoyé en nommant dès qu'il le pouvait de nouveaux évêques. Cette attitude prouve pour de nombreux radicaux et républicains au sens large, que le Pape utilise déjà cette loi qu'il dit refuser en bloc. Le paroxysme de l'anticléricalisme de notre journal est atteint dans l'article « L'Église catholique ? » publié le 14 décembre 1906. Dans ce dernier, l'auteur remet en cause le caractère même de l'universalité de l'Église apostolique et romaine. Tenant pour argument que les Papes ne sont que des Italiens et que les cardinaux et autres hauts dignitaires de l'Église le sont de même. L'Église est dite italienne et certainement pas universelle. Le journal ne connaît donc aucune limite dans les attaques destinées à l'Église. Malgré l'opposition viscérale à l'Église et à la religion catholique, il est intéressant de voir ici la résurgence d'une conception gallicane et patriotique de la religion catholique jusqu'alors soumise à l'ultramontanisme dominant depuis la proclamation du dogme de l'infailibilité pontificale au premier concile du Vatican en 1870<sup>86</sup>. La haine du Pape et de son

---

83 *Le Petit Manceau, Le Bluff du Pape*, Pierre Manceau, 25 août 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

84 *Le Petit Manceau, Se Soumettre ou se démettre*, Pierre Manceau, 3 septembre 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

85 *Le Petit Manceau, Ce que M. Briand a démontré*, Pierre Manceau, 12 novembre 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

86 "Gallicanisme" Dans Encyclopédie sur le site [www.larousse.fr](http://www.larousse.fr)

autorité sur la nation française semblent être les premières causes de ces vives attaques. La virulence des propos peut aussi s'expliquer par l'application première de la loi qui a lieu quelques jours avant. Le sentiment de victoire et de puissance est tel qu'on se permet les pires des attaques contre l'Église. Le journal se permet même le 27 avril 1906 de résumer les apports du Concordat, durant tout le XIX<sup>e</sup> s, à des guerres, des divisions ou des violences entre les citoyens français<sup>87</sup>.

Cette définition claire du caractère politique de ce journal était nécessaire pour comprendre l'impact probable de l'environnement médiatique sur la population sarthoise et plus particulièrement sur celle des deux cantons qui nous intéressent. Nous allons désormais nous intéresser plus particulièrement aux messages véhiculés, aux actualités relayées et à la façon dont elles sont traitées. Après avoir démontré le caractère anti-clérical virulent du journal, nous allons particulièrement nous intéresser aux attaques incessantes sur l'Église.

*b/ Une attaque perpétuelle : Une Église victime, cupide et faussement pieuse*

L'attaque la plus récurrente que l'on peut lire dans les lignes de ce journal tient à dénoncer la cupidité de l'Église et de ses servants. On peut le lire dans un article du 10 avril 1905 : « Tandis que la dénonciation du concordat laisse chacun à sa place et n'est en somme qu'une question d'argent »<sup>88</sup>. Le centre de l'argumentaire tenu et diffusé par ce journal a pour seul but de décrédibiliser l'Église aux yeux des lecteurs. Les auteurs sont convaincus et font savoir que l'application de la loi de séparation ne changera rien aux habitudes culturelles de la population. Dans le même article cité précédemment on peut également lire : « Chaque paroisse continuera à avoir son curé, chaque diocèse son évêque, il faudra seulement consentir quelques sacrifices pour assurer leur traitement ». Les attaques continuent de plus belle en particulier avec l'article « La Séparation – Les Points en litige Question d'argent ». Dans ce dernier publié en date du 17 avril 1905 sont mis en valeur les principaux problèmes qui font se déchirer les défenseurs et les opposants à la loi de séparation. Les affrontements concernent déjà l'article 4 qui légifère sur le respect par les autorités de la hiérarchie de l'Église séparée de l'État. La crainte de la création d'associations culturelles schismatiques avec la complicité du Conseil d'État gagne tous les catholiques. Ce débat fini par être arrangé par l'adoption d'un article 4 qui prévoit la prise en compte et le respect, par le Conseil d'État, des règles générales

---

87 *Le Petit Manceau, La Séparation des Eglises et de l'Etat – Loi nécessaire Loi de justice Loi de Liberté*, Auteur inconnu, 27 avril 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

88 *Le Petit Manceau, Les cléricaux et la séparation*, Pierre Manceau, 10 avril 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

du culte catholique et plus particulièrement de son organisation hiérarchique<sup>89</sup>. Le deuxième gros point qui pose problème se trouve autour de l'article 9 qui règle le service des pensions aux ministres des cultes. Le budget des cultes s'élèverait, dans l'estimation de l'article, à 42 millions de francs. Là est l'enjeu des opposants à la loi et des ministres du culte, le but étant d'en percevoir le maximum. La crainte partagée par ces derniers, préoccupés par l'appauvrissement de l'Église, est un effondrement rapide de l'Église en France et par là une déchristianisation de la population ou pire, sa conversion massive vers le protestantisme ou le judaïsme. Le journal ne se fait pas attendre pour clamer haut et fort l'hypocrisie des ministres du culte catholique : « [...] dans cette grosse affaire, tout tourne autour d'une question de gros sous. Aura-t-on les biens dits de l'Église, en toute propriété ? Parviendra-t-on à se faire adjuger [...] la totalité du budget des cultes, 42 millions ? Telles sont les préoccupations uniques des serviteurs de Dieu et de leurs défenseurs. ». La virulence et l'attaque de l'auteur est telle qu'il termine son article par dire que « la religion n'est pas autre chose qu'une affaire, une exploitation de la crédulité publique dont vivent largement ceux qu'on nomme pompeusement ses ministres ».

Les propos du journal ont beau parfois sembler diffamatoires et extrêmes, pourtant il ne manque pas d'exemples pour prouver ce qu'il avance. Un certain abbé Garnier, déjà connu dans la Sarthe dans les années 1890, apparemment revenu au Mans dans le courant de l'année 1905<sup>90</sup>. « Ses amis » avaient organisé au Mans une conférence sur la séparation des Églises et de l'État à laquelle il a assisté. Le journal relève d'abord le fiasco d'affluence à la conférence et appuie largement sur la fâcheuse tendance de l'abbé à sortir des billets de 100 francs. En 1894 il semble qu'il ait déjà fait cela sous le coup de la colère à une conférence donnée salle des Concerts et présidée par Rubillard. Il recommence alors en 1905 pour défier quiconque qui arriverait à prouver que le Pape avait violé un seul article du Concordat. Ces événements sont rêvés par les journalistes qui se précipitent dessus afin d'en faire un modèle de l'ecclésiastique riche, plaintif et faussement pieux : « Cela nous prouve surabondamment que les curés dont il entend défendre les églises et les traitements, ne tomberont pas dans la misère, après la Séparation ». Pour appuyer cet argument financier et démontrer la véracité de l'Église vis à vis des traitements d'État, le journal dresse le 27 avril 1906, dans un article d'une demi-page, un tableau récapitulatif le coût de ces traitements par régimes successifs depuis le Premier Empire. La somme totale est rapportée à hauteur de 4 Milliards de francs<sup>91</sup>. L'argument est évidemment largement discutable, le franc du début du XIX e s n'ayant pas

---

89 MAYEUR Jean Marie, *La Séparation des Eglises et de l'Etat*, Paris, Editions de l'atelier, (1966) réimp. 2005, p.70

90 *Le Petit Manceau, L'abbé Garnier*, Auteur inconnu, 29 avril 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

91 *Le Petit Manceau, La Séparation des Eglises et de l'Etat – Loi nécessaire Loi de justice Loi de Liberté*, Auteur inconnu, 27 avril 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

même valeur que le franc du début du XX e s. Ne connaissant même pas les sources d'où les chiffres sont tirés, le premier but est évidemment psychologique, ce dernier étant de choquer et de révolter le lecteur.

Les condamnations continuent : le journal saisit l'occasion du passage de la loi au Sénat pour tirer le bilan des revendications, et tentatives d'amendement par l'opposition. Dans l'article « La Séparation au Sénat »<sup>92</sup>, l'auteur dénonce les positions victimaires des opposants et clercs se profilant en mendiants auprès des législateurs. Il dénonce littéralement le fait qu'« il faut avoir la main à la bourse depuis le moment où l'on vient au monde jusqu'au moment où l'on s'en va dans l'inconnu », argument qu'il pose pour démontrer qu'aucun clerc ne se trouvera véritablement en position de mendicité. Il rajoute même en s'adressant directement au lecteur : « Notez que toutes les modifications demandées à la loi, ont toute pour base une question de gros sous ». Le 23 octobre 1905 le journal fait allusion à la lettre envoyée du Pape au cardinal Richard<sup>93</sup>, archevêque de Paris, pour connaître son avis et demander conseil face aux événements français « qui menacent les intérêts suprêmes de la religion ». L'auteur profite de nouveau de cette occasion rêvée pour prendre directement le Pape Pie X à parti sur cette obsession de l'Église pour l'argent. Pour appuyer son propos l'auteur propose même ironiquement de « laisser le budget des cultes, et vous verrez toutes les lamentations du chef de l'Église et de nos prélats se changer en un concert de bénédictions ». dans cet article, le Pape appelle même les fidèles à prier pour la miséricorde divine afin de subvenir, entre autres, aux « besoins particuliers » de l'Église. Le journal reprend rapidement cela et s'empresse de cibler l'enjeu financier et matériel de cette prière. Le discours victimaire est encore une fois pris pour cible et tourné au ridicule.

Le trop grand attachement de l'Église et de ses ministres aux biens temporels, est souvent raillé par le journal en particulier au moment de la mise sous séquestre et de la dévolution des biens de l'Église. Déjà avant la mise sous séquestre, dans l'article cité du 10 avril 1905, le journal ironise autour du nécessaire détachement du religieux aux biens matériels : « Toutes les religions nous prêchent le détachement des biens de ce monde, la religion catholique surtout. [...] C'est donc vers les biens de ce monde que sont tournées les convoitises du clergé. »<sup>94</sup>. Cette attaque va se répéter et se renforcer au moment de la mise sous séquestre des biens de l'Église. Dans un article en date du 10 mars 1906, l'auteur commence par citer une réplique de la pièce de théâtre écrite par Molière *Le*

---

92 *Le Petit Manceau, La Séparation au Sénat*, Pierre Manceau, 24 juillet 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

93 *Le Petit Manceau, Le Pape et la Séparation*, Pierre Manceau, 23 octobre 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

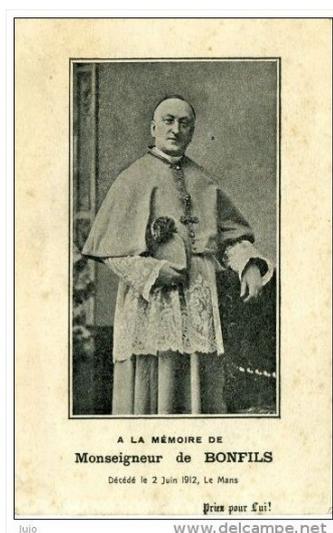
94 *Le Petit Manceau, Les cléricaux et la séparation*, Pierre Manceau, 10 avril 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

*Tartuffe ou l'Imposteur* : « - La maison est à moi, disait jadis Tartuffe, c'est à vous d'en sortir »<sup>95</sup> tout en liant la réplique au contexte actuel : « Pardon, Monsieur les églises sont à nous tous, citoyens français. Elles ne sont pas plus à vous qu'à nous ». Autrefois simple attaque utilisée à des fins ironiques, cet argument devient une partie intégrante de l'idéologie anticléricale radicale. Considérant que la majorité des frais affectés à la construction puis à l'entretien des églises et du culte reviennent aux français mêmes puis à l'État français, le républicain considère clairement que ces biens reviennent clairement de droits aux citoyens français et que toute autre revendications reviendraient à une spoliation des biens de ces derniers. L'auteur en vient même à comparer la situation du curé et de son église et presbytère à d'autres situations tout cela dans le but de ridiculiser ce dernier : « C'est comme si les gens qui vont souvent voir jouer la comédie ou entendre l'opéra, prétendaient que le théâtre est à eux ». Faisant référence aux inventaires il compare la situation du curé refusant l'entrée des agents de l'État dans l'église à un maire qui ferait de même pour sa mairie : « Vous le traiteriez de fou ».

Au-delà des attaques perpétuelles sur la grande Institution qu'est l'Église apostolique et romaine, le journal n'hésite pas à diriger ses attaques vers le représentant local de cette dernière : l'évêque du Mans Monseigneur de Bonfils.

### *c/ Des affaires locales utilisées à des fins politiciennes ou la stigmatisation de l'Église déclinante*

En effet, les journalistes du *Petit Manceau* vont se précipiter sur toutes les affaires qui peuvent donner du tort aux représentants ecclésiastiques locaux et en particulier contre l'évêque du Mans Mgr de Bonfils.



*A la mémoire de Monseigneur de BONFILS, Faire part de décès, 1912*

<sup>95</sup> *Le Petit Manceau, Les Biens des Eglises*, Auteur inconnu, 10 mars 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

Les journalistes se font un malin plaisir à relever toutes les incohérences et les mensonges dans les discours de l'évêque. On le voit rapidement dès le 20 juillet 1905 dans un article intitulé « Les erreurs volontaires de Monseigneur de Bonfils ». L'auteur de ce dernier fait référence à un extrait de *La Semaine du fidèle* dans lequel l'évêque accuse la loi de séparation de provoquer la nécessaire location des églises par les curés<sup>96</sup>. Il avance même l'idée qu'au bout de dix ans, le Conseil municipal aurait le droit de faire fermer l'église car « C'est la loi. ». Le journal, non sans tort, récupère ces propos et les contredisent rapidement en citant simplement l'article 11 qui rend la disposition des édifices du culte et des objets les garnissant gratuite. Il est clair que la stratégie de l'évêque ici est d'affoler la population, d'aggraver le tableau pour provoquer une réaction de la part de la population catholique en faveur des intérêts de l'Église. La loi en témoigne, les propos de l'évêque ne sont pas réels et sont véritablement symptomatiques de la mauvaise foi de ce dernier. Le journal ne manque pas de tacler une nouvelle fois l'évêque dans l'article du 30 septembre 1905 « La lettre de Gédéon »<sup>97</sup>. L'article a pour sujet une lettre envoyée par l'évêque aux curés du diocèse les mettant en garde sur les conséquences de la loi: précarité des desservants du culte, expulsion à terme des presbytères, désaffection de la population pour la pratique du culte et par là le financement de ce dernier et de ses ministres. Le cynisme de l'article est déjà annoncé par le surnom donné à l'évêque premièrement utilisé par l'archiprêtre de la cathédrale, il est repris par l'auteur pour se moquer du protagoniste. Argument politique et idéologique ou véritable indice de l'état d'esprit du personnel clérical sarthois, l'auteur ironise sur le fait que l'évêque dut avoir la nécessité d'écrire et d'envoyer cette lettre tant les réactions des clercs étaient faibles voire inexistantes dans le diocèse : « Gédéon s'est aperçu que ses prêtres ne s'épouvantaient pas outre mesure de l'éventualité de la Séparation ; Certains, dit-il, étaient même persuadés "qu'après sa promulgation, rien ou à peu près rien, ne sera changé dans la vie religieuse de leur paroisse" ». Au-delà de l'argumentaire idéologique républicain il est tout de même intéressant de relever ce fait pour notre analyse.

Portant l'image d'une Église et d'une pratique religieuse déclinante, le journal s'en donne à cœur joie quand on peut lire dans la lettre en question que des familles « effrayées par la guerre faite à la religion » détournent leur fils du sacerdoce et s'opposent à leur entrée au séminaire. Le journal rétorque immédiatement : « Cela prouve simplement que le bon sens reprend toujours ses droits ». On note ici la nouvelle émergence claire des convictions laïques et anticléricales de la rédaction du *Petit Manceau*.

---

96 *Le Petit Manceau, Les erreurs volontaires de Monseigneur de Bonfils*, Auteur inconnu, 20 juillet 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

97 *Le Petit Manceau, La lettre de Gédéon*, Pierre Manceau, 30 septembre 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

Certains événements qui vont défrayer la chronique locale pendant quelques semaines vont faire l'objet d'une reprise par notre journal. Tout le remue-ménage, que les journalistes vont s'employer à entretenir, aura un seul et unique but : ridiculiser, décrédibiliser l'évêque aux yeux de la population catholique sarthoise. La première affaire utilisée à l'encontre de notre évêque est celle des délégués et des fiches de l'évêque du Mans comme l'atteste un article éponyme publié le 7 décembre 1905<sup>98</sup>. Il s'avère alors que l'évêque aurait envoyé à tous les curés doyens du diocèse un plan d'action pour prévoir la composition des prochaines associations culturelles et cela avant même que le Pape ait donné une seule indication à ses ministres. L'encyclique refusant le principe des associations culturelles ne date que du 10 août 1906. Le scandale éclate : chaque curé doyen est chargé de demander à tous les curés sous leur responsabilité de dresser une liste de membres potentiels « parmi les catholiques les plus convaincus, les plus dévoués ». Il est même précisé qu'« il devra être tenu compte de leur situation de fortune et de leur culture intellectuelle ». Cette manigance choque les républicains qui ne cessent d'attaquer l'Église et ses représentants sur leur cupidité, leur propension à mentir ou encore leur hypocrisie. Pour les journalistes, cette affaire est une occasion de plus pour dénoncer le comportement d'un évêque qui tantôt se dit formellement opposé à une quelconque application de la loi de séparation et qui tantôt la prépare sournoisement à l'abri des regards de l'opinion publique. L'article se termine notamment par « Voilà le machiavélique plan qui est en train de s'exécuter en ce moment. Nous accomplissons notre devoir républicain en le dévoilant. ». Deux jours après dans le numéro du 9 décembre, galvanisé par la découverte de cette affaire, le journal constate qu'aucun journal clérical « n'a osé – et pour cause ! - nous adresser le moindre démenti ».

Il n'est pas anodin de voir ici l'écho de l'affaire des fiches qui défraie également la chronique médiatique nationale au courant de l'année 1904 et 1905 et qui aboutit même à la chute du cabinet Combes. Le général André, alors ministre de la Guerre, fait appel à la Franc Maçonnerie et à ses membres éminents pour lui faire parvenir des fiches informatives sur les officiers afin de connaître leurs opinions politiques et par là leurs affinités avec la République. Tout cela est réalisé dans le but de favoriser l'avancement de la carrière des républicains et de bloquer celle des non républicains. L'affaire est révélée à la Chambre des députés par le député nationaliste de Neuilly, le 28 octobre 1904<sup>99</sup>. Cette affaire eut des retombées dans tout le pays et au Mans sur l'actuel maire Paul Ligneul alors accusé, avec preuves, de son implication dans l'affaire via la loge maçonnique locale dont il était membre. A l'époque la presse cléricale et conservatrice se donne un malin plaisir à fondre sur l'élu en l'accusant de tous les maux provoquant notamment sa non représentation à l'élection de la

---

98 *Le Petit Manceau, Les délégués et les fiches de l'évêque*, Pierre Manceau, 7 décembre 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

99 LEJEUNE Dominique, *La France de la Belle époque (1896 1914)*, Paris : A. Colin , 1997 p.45

mairie du Mans en 1908<sup>100</sup>. Les républicains conservent certainement à notre période un vif sentiment d'amertume et ne ratent pas l'occasion des « fiches » de l'évêque pour nuire à sa réputation et à son autorité. Le mardi précédant le 14 décembre 1905, date de publication de l'article « L'évêque du Mans s'explique sur ses délégués et ses fiches », la réponse des journaux cléricaux est enfin publiée<sup>101</sup>. L'évêque reconnaît cette initiative mais nie avoir chargé les doyens de lui apporter des fiches de renseignements concernant les futurs membres probables des associations cultuelles. La défense de l'évêque semble faible. Il ne peut, à ce stade, que reconnaître ses manigances cachées : tel est le message renvoyé par l'article. L'affaire occupe la première page du journal jusqu'à mi-décembre 1905.

Cette affaire est rapidement remplacée par une autre dès le 15 janvier 1906. Elle est lancée par un court article intitulé fièrement par le journal républicain « PAS D'ARGENT PAS DE PRETRES »<sup>102</sup>. Il révèle au lecteur qu'une contribution de 1.20 fr. va être imposée aux fidèles par habitant et par an pour entretenir le culte dans la paroisse concernée. Le journal annonce ensuite sèchement que les communes trop pauvres « devront se passer de prêtres et les sépultures s'y feront civilement » avant de conclure fièrement : « Nous n'y voyons pour notre part aucun inconvénient. ». Les quêtes abusives font partie de l'argumentaire général du journal pour de nouveau dénoncer l'avidité de l'Église et ici en particulier celle de l'évêque du Mans « notre Gédéon de Bonfils [...] comte romain »<sup>103</sup> comme il est surnommé. En effet après avoir annoncé la perception de la somme de 1.20 f. par habitant et par an pour financer le culte dans le diocèse, il semble que certains de ces proches alliés (aucun nom n'est donné dans l'article) se sont eux-mêmes offusqués en vue de la somme qui va être perçue dépassant « de beaucoup les besoins du clergé dont le traitement reste assuré [...] dans la diabolique loi de séparation ». D'autres quêtes obligatoires sont organisées et annoncées partout dans le diocèse aux jours de Pâques et de l'Avent. Une autre quête prévue pour l'ascension aurait pour but de venir en aide aux écoles libres. Le journal l'accuse, à la suite de l'affaire des fiches, de vouloir appliquer un chantage massif sur toute la population. Si jamais cette dernière se refuse à donner l'argent à l'Église, alors les églises et les écoles libres vont fermer. Faisant le calcul rapide de ces nouvelles perceptions réalisées dans le cadre du denier du culte et les ajoutant aux traitements assurés en partie par l'État pendant encore plusieurs années, le journal

---

100 GOUSSAULT, Thomas, *Paul ligneul, le parcours d'un anticlérical manceau*, Mémoire de 1ère année sous la direction de Hervé Guillemain, Université du Maine, 2008

101 *Le Petit Manceau, L'évêque du Mans s'explique sur ses délégués et ses fiches*, Pierre Manceau, 14 décembre 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

102 *Le Petit Manceau, PAS D'ARGENT PAS DE PRETRES*, Auteur inconnu, 15 janvier 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

103 *Le Petit Manceau, Il est insatiable*, Pierre Manceau, 26 février 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

s'offusque littéralement de cette tactique qui mène seulement, pour le journal, à un accroissement des revenus de l'évêque. L'article est conclu ironiquement : « Dans lesdites armes de Gédéon de Bonfils figure une patte d'ours jaune aux ongles noirs. Ne nous étonnons pas s'il n'a pas la main légère ». Un article du 12 avril 1906, qui reprend une déclaration de l'évêque, annonce un manque à gagner pour le diocèse de 160 000 francs après l'application de la loi, les traitements assurés par l'État étant compris dans les recettes<sup>104</sup>. Cependant le journal affirme que la somme demandée par l'évêque atteindrait 500 000 fr. L'accusation ne se fait pas attendre : « En réalité, ce qu'a voulu l'évêque du Mans, c'était constituer un trésor de guerre ». Les réactions se font aussi sentir au sein du clergé, dans un article du 17 avril 1906, des propos d' « ecclésiastiques les plus côtés » sont relayés par le journal. On peut y lire le mécontentement de ces derniers qui regrettent que la loi qui devait se dire libératrice ne se transforme en réalité qu'en nouvelle loi de contrainte non plus de l'État sur l'Église mais des hauts ecclésiastiques sur les plus petits : « Le premier effet de la loi ne sera pas de resserrer l'union, [...] entre les pasteurs et leurs troupeaux, si les pasteurs ne renoncent pas à des prétentions trop centralisatrices et autoritaires ». Le journal se permet même de parler à la place des curés de la Sarthe affirmant qu'ils n'acceptent pas non plus la demande des 500 000 francs de l'évêque.

La polémique autour de ce chantage atteint son paroxysme avec l'exemple concret de la paroisse de Courceboeufs qui voit son église fermée pour cause de perceptions insuffisantes au denier du culte<sup>105</sup>. Après quelques jours, la perception ayant atteint le montant voulu par l'évêque, l'église est de nouveau ouverte. Au moment de l'écriture de cet article, une autre paroisse se trouve dans la même position de chantage, celle de Nuillé-le-Jalais dans le canton de Montfort. Le 18 mai 1906 la commune de Changé-lès-le-Mans voit son église être fermée faute de perception suffisante<sup>106</sup>. Le cas de Courceboeufs est l'occasion pour *Le Petit Manceau* d'échanger avec ses rivaux cléricaux.

*d/ Une opposition directe avec Le Nouvelliste de la Sarthe et le reste de la presse conservatrice et cléricale locale.*

Comme tout bon journal politique et organe propagandiste qui se respecte, il est nécessaire d'attaquer dès que possible ses opposants. En ce qui concerne *Le Petit Manceau*, ses principaux opposants sont les journaux locaux composant la presse cléricale et conservatrice. Toujours

<sup>104</sup>*Le Petit Manceau, Un plaidoyer*, Pierre Manceau, 12 avril 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

<sup>105</sup>*Le Petit Manceau, La fermeture des églises*, Auteur inconnu, 17 mars 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

<sup>106</sup>*Le Petit Manceau, Gédé... on ferme!*, Auteur inconnu, 18 mai 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

intéressé et au courant des publications de cette dernière, même au niveau national, il est un organe local qui monopolise tout de même les attaques : *Le Nouvelliste de la Sarthe*. Journal nommé et publié ainsi dès l'année 1888, il s'inscrit cependant dans la lignée journalistique bien plus ancienne du *Journal politique et littéraire du département de la Sarthe* créé en 1812. *Le Nouvelliste de la Sarthe* reste profondément ancré dans les réseaux ultra-conservateurs et aristocratiques de la Sarthe, il est notamment subventionné par le duc de Doudeauville membre de la très ancienne famille nobiliaire française des De la Rochefoucauld. Ce dernier est notamment connu pour avoir été député sarthois de 1871 à 1898. Au départ monarchiste assumé, il glisse à la fin des années 1880 vers le boulangisme dont il devient un véritable adepte et défenseur. Très actif à la Chambre durant ses députations, il est toujours aux côtés ou même suivi par des droites plus ou moins conservatrices. Luttant perpétuellement contre tous les gouvernements ou les projets de loi provenant de la Gauche républicaine, le duc de Doudeauville reste un grand conservateur<sup>107</sup>. *Le Petit Manceau*, journal républicain radical et *Le Nouvelliste de la Sarthe*, journal conservateur et cléricale, étaient donc faits pour s'opposer.

Une affaire abordée précédemment a particulièrement opposé nos deux journaux : la fermeture de l'église de Courceboeufs. Les confrontations directes commencent dès la fin du mois de février 1906 à l'occasion d'un article publié par *Le Nouvelliste* se réjouissant de la résistance réalisée par les habitants contre le receveur des finances chargé de réaliser l'inventaire de l'église<sup>108</sup>. Pour résumer les faits, le receveur des finances, après avoir été accueilli froidement mais cordialement par le curé, se dirige vers l'église et entre dans cette dernière où il retrouve plusieurs dizaines d'habitants chantant des cantiques. Se trouvant dans l'impossibilité d'avoir le silence et d'ordonner la sortie des fidèles, le receveur se retire à la mairie suivi de chanteurs puis ajourne l'inventaire. *Le Nouvelliste*, dans son article se réjouit de cette réaction catholique. Le 1er mars, *Le Petit Manceau* publie alors un petit article qui relève une contradiction de la part de ces catholiques : « Quand des catholiques passent outre des recommandations de leur pasteur et refusent de l'écouter, *Le Nouvelliste* est content. Nous aussi ».

*Le Petit Manceau* ne se contente pas d'attaquer *Le Nouvelliste*. Les organes cléricaux et leurs publications sont bien connus du journal républicain et vice versa. Une seconde affaire que nous avons abordée plus haut sur la question de la fermeture de l'église de Courceboeufs provoque une nouvelle prise d'armes entre journalistes. Dès le 17 mars, le journal ne manque pas de tacler

---

107 « La Rochefoucauld (Marie, Charles, Gabriel, Sosthène de, duc de Bisaccia puis de Doudeauville) », dans le *Dictionnaire des parlementaires français (1889-1940)*, sous la direction de Jean Jolly, PUF, 1960 p.2134

108 *Le Nouvelliste de la Sarthe*, Auteur inconnu, 27 février 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

également celui intitulé *La Croix du Maine*. Cette affaire s'inscrit dans celle décrite précédemment concernant le soi disant chantage financier mené par l'évêque sur la population sarthoise. Courceboeufs voit son église fermée par décision de l'évêque puis de nouveau ouverte après perception suffisante. Le journal républicain, ne voyant aucun relais de ces événements par la presse cléricale, s'empresse d'accabler le curé local qu'il accuse de mener un train de vie bien trop aisé pour une commune démunie<sup>109</sup>. Cette accusation, réalisée initialement par une lettre écrite par un cultivateur de la commune alors relayée par le journal républicain, donne lieu à un échange de lettres très actif entre journaux cléricaux et journaux conservateurs. Le 24 mars, la réponse du curé est publiée dans les colonnes du journal républicain. Ce dernier manifeste dès lors son mécontentement quant à la première publication de cette lettre dans les journaux conservateurs sarthois (la *Sarthe*, le *Nouvelliste*, l'*Express*) : « Il ne devrait pas ignorer que la bonne foi et les convenances lui commandaient d'attendre l'insertion de sa lettre dans nos colonnes pour la livrer aux feuilles de droite »<sup>110</sup>. On sent immédiatement que la tension est vive. L'auteur de l'article lance même aux lecteurs que « Ce procédé douteux nous permet de jeter au panier la missive du curé Poisson ». Le curé toujours attaqué sur son train de vie et sa fortune fait l'objet d'un calcul rapide additionnant les traitements qu'il va encore recevoir pendant quelques années et les revenus que le denier du culte va lui fournir. Cela aboutissant à une somme d'argent largement acceptable pour un simple desservant. Le journal républicain en profite une fois de plus pour dénoncer et qualifier son discours de victimaire et non avénu. Pour donner un pied de nez aux journaux concurrents l'article se conclue même par un Post Scriptum cynique : « Nous pensons qu'il ne sera pas besoin de faire appel à la bonne foi de nos confrères la *Sarthe*, le *Nouvelliste* et l'*Express*, et qu'ils s'empresseront de publier la réponse ci-dessus à la même place et en mêmes caractères que ceux réservés par eux à la lettre de M. Poisson ».

Le 8 mai 1906, *Le Nouvelliste* est qualifié de « journal royaliste ». Au sein d'un grand article de deux colonnes intitulé « A travers la presse réactionnaire »<sup>111</sup>, *Le Petit Manceau* s'en donne à cœur joie pour descendre ses principaux concurrents conservateurs. Le discours concerne une analyse du *Nouvelliste* concernant les élections législatives qui ont vu faire passer au second tour le candidat radical Bouttié devant le candidat conservateur Fouché déjà institué. Un extrait de cette analyse est publiée, on peut y lire que pour *Le Nouvelliste*, les électeurs vont rapidement revenir sur

---

109 *Le Petit Manceau*, *La fermeture des églises*, Auteur inconnu, 17 mars 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

110 *Le Petit Manceau*, *Une lettre du curé de Courceboeufs*, signé: Le Petit Manceau, 24 mars 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

111 *Le Petit Manceau*, *A travers la presse réactionnaire*, (signé :) Le Petit Manceau, 8 mai 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

leur pas et retirer ce vote radical qu'ils ont réalisé « par camaraderie »<sup>112</sup> ; « Ils reviendront à résipiscence et feront passer l'intérêt général avant leurs sentiments ». La réponse du *Petit Manceau*, prise sur un ton très familier envers le journal conservateur, témoigne de la véritable violence qui existe entre les deux organes. On peut même lire : « *Nouvelliste*, mon cher, la fâcheuse méningite vous guette, car il vous a fallu vous torturer la cervelle pour en trouver une de ce calibre là ! ». Les propos du journal vont même jusqu'à prendre un ton menaçant : « Vous pouvez continuer sur ce ton. Chacune de vos insultes vous sera comptée... en bulletin de vote ».

*L'Express* fait aussi l'objet d'attaques par le journal républicain. Il est également taxé de « journal royaliste ». Publiant l'édition traitant de l'élection seulement à 5h du soir, les propos du journal sont extrêmement virulents vis à vis du candidat radical : « vieillard intrigant, dont l'incapacité soulevait le rire dans les tournées électorales ». Le journal manifeste alors son intransigeance face à ces propos : « De telles injures [...] ne peuvent que soulever la répulsion et le dégoût ». Cet article étant signé au nom du *Petit Manceau*, on peut conclure que les réactions et les prises de positions virulentes vis à vis de ces deux organes conservateurs témoignent d'un état d'esprit partagé dans toute la rédaction.

Les attaques sont également à voir dans l'autre sens. *Le Nouvelliste* et sa rédaction ne manquent pas de répartie quand la nécessité de défendre son honneur s'impose. On le voit dans un article publié le 15 février 1906 intitulé « Arguments captieux »<sup>113</sup>. Dans cet article le journal réagit aux accusations du *Petit Manceau* qui les accuse d'être contradictoires avec leurs propres propos et valeurs au sujet des inventaires. Il les accuse notamment de ne pas respecter la loi en encourageant les catholiques à empêcher les fonctionnaires de l'État de les réaliser. *Le Nouvelliste* se fait alors un malin plaisir à démontrer les propres contradictions des républicains face à leur conception de l'obéissance à la loi : « Ce qu'ils oublient surtout, c'est qu'un républicain n'a pas le droit de préconiser la légalité ; car ils l'ont toujours violée, et, s'ils ne l'avaient pas fait, la République n'existerait pas ». L'auteur en vient même à citer Ledru-Rollin en 1848 : « "A la force brutale des majorités, j'oppose la force des armes ; j'en appelle aux armes !" Ainsi ont toujours parlé les républicains. ». Cette attaque est développée sur une entière colonne de la première page du journal : « Un républicain qui prêche le respect de la loi cesse, par le fait même, d'être républicain ».

Après avoir démontré les divers messages véhiculés par *Le Petit Manceau* et avoir rendu

---

112 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Arguments captieux*, Robert Havard, 15 février 1906 Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

113 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Arguments captieux*, Robert Havard, 15 février 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

compte des velléités présentes dans la presse sarthoise à cette période, il est tout de même nécessaire d'approfondir les propos de la presse conservatrice et positionnée contre la séparation des Églises et de l'État. Cela nous permettra donc de reconstituer suffisamment l'environnement idéologique et médiatique de la population de nos deux cantons pour mieux comprendre leurs réactions, que nous développerons par la suite.

## *2/ Le Nouvelliste de la Sarthe : du discours victimaire au discours offensif*

Comme nous l'avons expliqué précédemment, *Le Nouvelliste de la Sarthe* est l'organe médiatique des mouvements conservateurs, conservateurs à tendances royalistes du département de la Sarthe. Nous allons nous intéresser à la réaction de la rédaction de ce journal vis à vis du débat, du vote et de l'application de la loi de séparation des Églises et de l'État. Opposition ? Défaitisme ? Réaction ? Lutte active ou bien passive ? Toutes ces questions sont posées par le journal à des intervalles chronologiques différentes que nous allons tenter d'analyser. Deux grands discours ressortent du journal, le premier est particulièrement défaitiste et victimaire.

*a/ Un premier discours pessimiste et victimaire ou de la persécution franc-maçonnique*

Les propos récurrents des journalistes du *Nouvelliste* sont bien souvent centrés sur une accusation directe de la Franc-maçonnerie dans la persécution de l'Église. L'objectif ici n'est pas de développer le propos sur l'organisation qu'est la Franc-maçonnerie et sur ses diverses implications dans le pouvoir républicain. Nous allons ici rendre compte de la vision que peuvent avoir ces défenseurs de la religion d'une société secrète vue comme la plus grande persécutrice religieuse du pays. Les attaques ne se font pas attendre, dès le 2 février 1905, dans un article intitulé explicitement « La Franc-maçonnerie et la Séparation »<sup>114</sup>, l'auteur relate les propos d' « une des notabilités les plus considérables de la Franc-maçonnerie » sur l'adoption nécessaire et inéluctable de la loi de séparation. Cet article est particulièrement intéressant car il rend compte de l'état d'esprit de la population catholique défendant le Concordat au début de l'année 1905 mais aussi de celui des francs-maçons et certainement de nombreux autres républicains. En effet on peut lire, par les propos relayés, que la loi doit être débattue et votée après les élections législatives de 1906. Les républicains radicaux ne voulant pas mettre en jeu la majorité législative avec la loi de séparation, il

---

<sup>114</sup> *Le Nouvelliste de la Sarthe, La Franc-maçonnerie et la séparation*, Auteur inconnu, 2 février 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

est vivement conseillé de reporter son vote. Le journal s'empresse de dénoncer, tout d'abord l'implication d'une société ouvertement anti-religieuse dans les sphères du pouvoir, mais aussi la manipulation et la tromperie des électeurs. Cette prise de position est même vue comme un aveu de faiblesse de leur part : « Les Franc-maçons [...] ne sont pas assez sots pour s'imaginer que la Séparation [...] se puisse accomplir en France sans émouvoir profondément la nation. ». Dans un article du 11 février 1905, intitulé « 375 voix pour la Séparation » abordant le vote du passage à l'ordre du jour de la discussion du projet de Séparation à la Chambre par 375 voix contre 103<sup>115</sup>, les accusations de persécutions franc-maçonniques vont bon train. On peut notamment y lire : « La Séparation [...] sera votée, si la Franc-Maçonnerie l'exige », « Peu à peu tout se réalise ; oui, tous les caprices des sectes clandestines prennent corps et s'insinuent dans la Constitution ou dans le Code ». L'article est même conclu sur ces mots : « Combes ou Rouvier, Loubet ou Brisson, peu importe aux Loges, quel que soit l'homme, il n'est que leur esclave : il signera toujours... ». Au fil des débats de la Chambre sur la loi de séparation, les accusations en direction de la Franc maçonnerie continuent : « Ce qu'il importe donc actuellement à la Franc-maçonnerie, ce n'est plus tant d'obtenir le vote de la Séparation qui lui paraît acquis, que d'introduire dans la loi nouvelle la location des églises et de faire accepter du clergé une indemnité dérisoire et temporaire. »<sup>116</sup> Le 10 avril 1905, la responsabilité des élus de la Chambre est mise en cause<sup>117</sup>. Accusés de voter pour le projet de loi de Briand par défaut et par soumission aux hautes autorités radicales et républicaines, l'exemple est pris du député de l'Aveyron Lacombe qui manifeste de son adhésion relative au projet dans un autre journal cité : « Je représente une circonscription catholique [...] et on sera furieux contre moi ; mais il faut bien que j'adhère au projet Briand ». On reproche même à Joseph Caillaux, fils d'Eugène Caillaux défunt homme politique conservateur, et député dit « progressiste » de Mamers depuis 1898<sup>118</sup>, de voter de « peur de ne point paraître assez avancé ». Ces accusations d'élus, à caractère plus local, se muent rapidement pour se rediriger vers la Franc-maçonnerie sur un ton défaitiste manifeste : « Ainsi donc, entre le pouvoir civil et le pouvoir spirituel, le divorce va s'accomplir, sans que personne l'ait souhaité, sauf dans les Loges où depuis longtemps on guettait cette échéance ». Les attaques et la haine de la rédaction à destination de la Franc-maçonnerie sont telles qu'ils en viennent même à prendre la défense, teintée de cynisme, de Briand. On peut lire dans un article du 25 avril 1905 concernant le caractère libéral du projet adopté : « M. Briand n'est pas un

---

115 *Le Nouvelliste de la Sarthe, 375 voix pour la séparation*, Robert Havard, 11 février 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

116 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Le Point capital*, Paul Duché, 3 avril 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

117 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Surenchère*, Robert Havard, 10 avril 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

118 "Joseph Caillaux" dans SIRINELLI, Jean François, *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2003 p.170-175

Père de l'Église, [...] mais il a paraît-il, une qualité : il n'appartient pas à la Franc-Maçonnerie. »<sup>119</sup>. Les attaques redoublent alors : « Les Loges obnubiles l'intelligence ; le Franc-maçon ne connaît que sa haine, il veut frapper sans cesse et frapper fort. Pour lui, ce qui n'est pas violent ne compte point, il ignore les demi-mesures le doigté, les nuances, il assène des coups comme un Apache, et n'est content que s'il vous laisse étendu, à demi-mort, sur le champ de bataille ». Au moment du vote de la loi à la Chambre en juillet 1905, le déferlement d'attaque redouble de force<sup>120</sup>. Le propos se centre toujours sur une attaque perpétuelle de cette société vis à vis de l'église, le lecteur est mis en garde : « Ils seront toujours là les hommes du Bloc et des Loges ». Au moment de l'adoption par le Sénat de la loi de séparation, La franc-maçonnerie est évidemment nouvellement ciblée : « Jamais encore l'obéissance maçonnique n'avait été plus cyniquement pratiquée ». La plupart des autres attaques à l'égard de la société secrète ressemblent tant sur la forme que sur le fond à celles que nous venons de décrire. La moralité à retenir des propos du *Nouvelliste* est que la Franc-maçonnerie est l'instigatrice transgénérationnelle de la séparation des Églises et de l'État, elle est le cancer de la nation et de la foi religieuse.

Autre grande tendance qui ressort des articles durant toute l'année 1905, c'est le fatalisme et le pessimisme admis face au vote, vu comme inéluctable, de la loi de séparation. Dans l'article du 11 février 1905 abordé précédemment<sup>121</sup>, le rédacteur en chef Robert Havard (auteur de la plupart des articles concernant la Séparation) tient des propos attestant d'un grand défaitisme : « On taxait de pessimisme ceux qui prévoyaient l'avenir. », « Incurable, déplorable naïveté ! La séparation des Églises et de l'État sera votée » ou encore : « Quand nous commençons à nous émouvoir, la loi est faite ; et alors on stigmatise notre perpétuelle révolte, on nous rappelle au respect de la loi ». Le discours pessimiste et victimaire s'accompagne de bilans historiques réguliers de cette dite persécution. Le 20 février 1905, dans un article « La Séparation préparée » est dénoncée la « propagande impie » que le gouvernement exerce par le biais de la lecture de la *Revue de l'enseignement primaire et supérieur* dans les écoles depuis quatorze années. Un passage tiré de la revue est particulièrement offensif vis à vis de l'Église on pourrait y lire « Nous avons déjà l'école sans Dieu, nous auront enfin la République sans Dieu, c'est à dire le socialisme ». Dans un article du 5 juillet 1905 déplorant le vote de la loi de séparation à la Chambre, les références à l'Histoire de France sont légions : « C'est là qu'on devait en venir après trente ans de République laïque et athée », « Point par point, depuis trente ans, son programme s'est exécuté ». La France est

119 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Le Piège*, Robert Havard, 25 avril 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

120 *Le Nouvelliste de la Sarthe, L'Attentat contre l'Église*, Arthur Loth, 5 juillet 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

121 *Le Nouvelliste de la Sarthe, 375 voix pour la séparation*, Robert Havard, 11 février 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

personnifiée et mise en accusation : « La France se sépare de l'Église. Elle répudie son passé, sa vie, son histoire, sa constitution. », « Au Concordat qui était le gage de l'Union et de la paix, elle a préféré une loi de haine et de division ».

Malgré ce fatalisme poignant, la rédaction du journal n'est pas dupe sur la stratégie adoptée par le pouvoir. Dans l'article du 25 avril 1905 abordé précédemment, le rédacteur en chef Robert Havard a conscience que le but de Briand et de son gouvernement n'est pas de provoquer le schisme au sein de l'Église car cela « réveillerait la foi »<sup>122</sup>. Il cite les pensées imaginées du rapporteur : « Pour qu'on accepte la Séparation, il faut avoir l'air de se séparer à l'amiable. Plus tard nous aggraverons la loi ». Sur l'après loi et son application l'auteur spéculé également : « Imaginez la Séparation votée, [...] Le pays y applaudirait, persuadé que désormais tout ira pour le mieux, et, si les choses se gâtent, on inculpera l'intolérance cléricale ». Bien que cela relève d'une pure spéculation de la part de l'auteur, on peut noter la recherche pragmatique et la prise de position sur la stratégie adoptée par le pouvoir. L'auteur tente véritablement d'expliquer cette stratégie sans se contenter d'attaquer perpétuellement la Franc-maçonnerie et la médiocrité des représentants. On peut également noter que les propos concernant le vote de la loi ne sont plus formulés sous la forme de faits accomplis et actés mais plutôt sur une éventualité à éviter. Il semble qu'une lueur d'espoir soit visible dans le tunnel inéluctable qui les dirige vers la mort de l'Église en France. Le récent vote de l'article 4 en est certainement pour quelque chose. Après maints affrontements à la Chambre la majorité est enfin trouvée pour l'adopter. La garantie du respect de la hiérarchie ecclésiastique par les autorités républicaines permet de laisser entrevoir aux catholiques la possibilité d'application d'une loi moins dure pour l'Église que prévu.

Avec ce regain relatif d'espoir, qui espérait juste une loi moins radicale mais non pas le non vote de cette loi, les défenseurs du Concordat désiraient voir l'opposition du Sénat à la loi. Ce dernier ne combla pas leurs attentes. : Dans un article du 24 juillet 1905, on y apprend que la commission sénatoriale a accepté de soumettre tel quel le projet de loi au Sénat : « C'était encore une illusion qui ne devait pas tarder à s'évanouir devant la réalité maçonnique. La commission sénatoriale a bel et bien décidé de s'incliner, sans mot dire »<sup>123</sup>. Le 29 novembre, concernant les discussions au Sénat de la loi de séparation, cette dernière est même baptisée : « La loi telle quelle »<sup>124</sup>, tant le Sénat n'y retrouve rien à redire. Le 6 décembre 1905 la loi y est votée et adoptée par 181 voix contre 102.

---

122 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Le Piège*, Robert Havard, 25 avril 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

123 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Le Sénat et la Séparation*, Paul Duché, 24 juillet 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

124 *Le Nouvelliste de la Sarthe, La loi « Telle quelle »*, Auteur inconnu, 29 novembre 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

A côté de ce discours victimaire et défaitiste apparaît puis s'impose progressivement un discours plus virulent, haineux et appelant à l'action contre la loi dite « de spoliation ». La rédaction, déprimée à l'idée de voir une loi votée sans opposition décide alors de basculer dans la réaction.

*b/ Un deuxième discours offensif : les techniques d'oppositions*

Le premier discours du journal, qui tend à contrer le vote même de la loi de séparation des Églises et de l'État, tient à rester dans le cadre de la loi. La pétition semble être la meilleure technique de révolte respectant la paix civile. Dès le 9 mars 1905 un article est publié dans *Le Nouvelliste* attestant de la mise en circulation, par l'initiative du Comité catholique du Mans, d'une pétition à signer contre le principe même de la suppression du Concordat<sup>125</sup>. Quatre grandes revendications composent cette pétition : Maintien du Concordat « solennellement conclu entre le Saint-Siège et la nation française » ; « Les conditions d'existence du culte catholique ne peuvent pas, sans péril pour la liberté et la paix religieuse, être réglées en dehors de toute entente avec le chef suprême » ; Référence aux vols commis par la République à l'Église durant la Révolution l'endettant perpétuellement envers l'institution romaine - et enfin le droit pour les catholiques de pouvoir s'organiser et s'exprimer librement sur la scène publique. L'enthousiasme de la rédaction du *Nouvelliste* autour de cette dynamique pétitionnaire est très important. Au début de l'année 1905 la loi n'en est qu'au stade de la discussion à la Chambre et au vote de quelques articles. L'espoir de voir le peuple catholique peser sur les décisions prises par les parlementaires est encore présent. Dans un article du 20 avril intitulé « Le Pétitionnement »<sup>126</sup> on peut clairement visualiser l'état d'esprit des défenseurs du Concordat : « De nombreux députés ont voté le passage à la discussion des articles, avec la résolution de voter finalement contre l'ensemble du projet à moins qu'il ne fût profondément amendé. [...] Il est donc encore temps pour leurs électeurs, de dire très haut ce qu'ils demandent ». La pétition est également vue comme un moyen de propagande afin de ramener la population vers la défense de l'Église : « Recueillir des signatures, c'est en même temps accomplir l'œuvre critique et nécessaire d'éclairer ceux qui ne le seraient pas encore ». Le mouvement pétitionnaire du voisin mayennais est notamment abordé. Le 12 avril précédent, l'Association des catholiques du département de la Mayenne, organisatrice de la tournée pétitionnaire dans ce département, annonce un résultat de plus de 125 000 signatures<sup>127</sup>. Après avoir fièrement annoncé ce

---

125 *Le Nouvelliste de la Sarthe, La séparation des Églises et de l'État*, Auteur inconnu, 9 mars 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

126 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Le Pétitionnement*, Auteur inconnu, 20 avril 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

127 CHEREL Gaston (rédacteur en chef du dossier), *Revue de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne La Mayenne n°28*, Mayenne, 2005 p.128

résultat, l'auteur donne également les résultats d'autres départements. On peut véritablement ressentir le nouveau souffle que cette pétition crée chez les catholiques. Cette mobilisation pourrait être un moyen pour réveiller les consciences, permettre une mobilisation de masse et ainsi faire plier les défenseurs de la Séparation.

Les résultats de la pétition en Sarthe sont presque publiés tous les jours d'avril à juin 1905. Le tableau ci-dessous récapitule toutes les signatures recueillies dans les communes de nos deux cantons analysés. A comparer les deux cantons, il est flagrant que celui de Conlie rapporte beaucoup plus de signatures que celui de Pontvallain. Ce dernier tient un bilan nul à part pour les communes de Pontvallain et de la Fontaine-Saint-Martin qui restent relativement peu rentables pour la pétition. Ici transparaît clairement la différence de la pratique du culte que nous avons développé plus tôt dans l'introduction. La population du canton de Conlie semble bien plus attachée à la vie religieuse de son canton que la population du canton de Pontvallain. Pour cette dernière il semble que la présence ou non de religieux ne soit pas un bouleversement capital dans la vie de la communauté. On peut noter que les mentions aux communes du canton de Pontvallain sont très tardives, on peut penser que la pétition a d'abord et d'avantage tourné dans l'Ouest du département avant de gagner les régions les moins gagnées par la religion. Cela s'expliquerait tout d'abord par l'aspect de rentabilité propre à la pétition mais aussi au fait que le mouvement pétitionnaire est encore plus précoce et plus important dans le département de la Mayenne.

	02/05/05	06/05/05	09/05/05	11/05/05	20/05/05	25/05/05	27/05/05	03/06/05	07/06/05	10/07/05
<u>Conlie</u>	287				287					
<u>Lavardin</u>	180				180					
<u>Cures</u>	210									
<u>Neuville-lalais</u>							350			
<u>Tennie</u>				282h 300f	582					
<u>Neuvy-en-champagne</u>	213				213			64h 61f	65	
<u>Degré</u>			113h 120f		233					
<u>Sainte-Sabine-sur-longève</u>							170			
<u>La Chapelle-Saint-Fray</u>				82h 80f	162					
<u>Domfront-en-champagne</u>	419				419					
<u>La Quinte</u>		61 h 116 f			177					
<u>Saint Symphorien</u>										218h 227f
<u>Bernay-en-champagne</u>										
<u>Ruillé-en-champagne</u>										
<u>Pontvallain</u>						80h 138f		64h 19f		
<u>Mansigné</u>										
<u>Saint-Jean-de-la-Motte</u>										
<u>Requeil</u>										
<u>La Fontaine-Saint-Martin</u>								69h 89f		
<u>Oizé</u>										
<u>Yvré-le-Pôlin</u>										
<u>Château-l'Hermitage</u>										
<u>Cérans-Fouilletourte</u>										
<b>Légende :</b>	Bleu = canton de <u>Conlie</u>			Rouge = canton de <u>Pontvallain</u>			h = hommes / f = femmes			

Le discours d'opposition va rapidement se structurer autour de plusieurs grandes figures du monde ecclésiastique français. Les premiers « héros » catholiques sont les cinq cardinaux qui

envoient une lettre au président de la République pour manifester leur opposition à la loi de séparation. Cette lettre est rapidement relayée par la presse conservatrice, elle est présente sur la première page du *Nouvelliste* le 29 mars<sup>128</sup>. Une préface de l'auteur confirme sa vive adhésion aux propos des cardinaux. On retrouve, dans les revendications formulées, une similitude avec les revendications de la pétition : Liberté d'organisation du culte, propriété pleine des biens de l'Église, maintien du Concordat vu comme seul contrat légitime entre l'Église et l'État français et enfin le discours concernant la dette de l'État français à l'Église à cause des « méfaits » commis durant la Révolution. L'évêque du Mans Marie Prosper de Bonfils s'investit personnellement aux côtés des cardinaux en publiant dans les journaux conservateurs son adhésion à leur lettre dès le 1er avril<sup>129</sup>. Par soumission naturelle au supérieur ecclésiastique, il devient le leader de l'opposition catholique sarthoise à la loi de séparation. Le discours du journal va rapidement se muer en appel à la réaction physique et même à la haine de la République. Le 12 juillet 1905, le journal relaie les propos de la *Semaine religieuse* de Nancy et de *La Croix* de Meurthe-et-Moselle<sup>130</sup>. Dans le premier on peut lire : « La République, que tant de catholiques pouvaient admettre en principe, jusqu'au jour où elle a attaqué les religieux, se rend définitivement odieuse et s'empoisonne par ses propres produits. ». Dans le second on peut clairement lire un appel à une révolution anti-républicaine : « La République se sépare officiellement de l'Église apostolique et romaine. Nous catholiques, nous nous séparons de la République française. [...] La République veut la guerre. Elle l'aura. [...] En avant donc ! La République est notre ennemie. A bas la République ! ». Dès le 15 juillet 1905 le premier article du journal est intitulé « Soyons des opposants »<sup>131</sup>, le rédacteur en chef du journal, auteur de l'article, appelle clairement les catholiques à s'opposer au vote et *a fortiori* à l'application de la loi : « Nous sommes l'opposition, il faut agir en opposants, et ne point renoncer à la lutte pour obtenir des avantages sous lesquels l'ennemi a dissimulé des pièges... ». Comme on peut le voir, on se trouve encore face à un double discours : on peut autant lire cela comme un appel à la mobilisation citoyenne ou comme un appel à la réaction violente. Le discours reste manifestement et peut être même volontairement flou et ambigu. Le 26 août, le journal, relatant les propos d'un journal intitulé *La Correspondance hebdomadaire*, appelle presque explicitement, les fidèles à se grouper autour du curé pour livrer bataille : « Il est urgent de s'associer, de se grouper autour du prêtre qui est le meilleur ami et le plus fidèle défenseur du peuple contre les charlatans qui le dupent

---

128 *Le Nouvelliste de la Sarthe, La lettre des cardinaux*, Robert Havard, 29 mars 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

129 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Adhésion de Mgr de Bonfils à la lettre des cinq cardinaux*, Auteur inconnu, 1er avril 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

130 *Le Nouvelliste de la Sarthe, La République et les catholiques*, Auteur inconnu, 12 juillet 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

131 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Soyons des opposants*, Robert Havard, 15 juillet 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

et qui l'exploitent. A l'œuvre donc et que partout l'association paroissiale réunisse sous sa bannière ceux qui sont et qui veulent demeurer catholique »<sup>132</sup>. On note ici la virulente agressivité témoignée à l'égard de l'État français. On utilise un discours qui fait appel à une identité catholique supérieure aux identités nationales. Le lecteur catholique est mis au pied du mur, s'il ne se mobilise pas il ne pourra plus demeurer catholique. Il en va de l'existence même du catholicisme et de la religion. Ce type de discours a un seul objectif : galvaniser les troupes contre l'oppresseur républicain et franc-maçonnique. On peut aisément penser que la volonté du journal de relayer ces propos en première page n'est pas anodin et témoigne du véritable objectif de constituer un rapport de force massif face aux autorités républicaines. Le problème reste toujours le même, on ne peut s'assurer que cette lecture du discours est la bonne et qu'il ne s'agit pas juste d'un appel à la foi et à la prière autour du prêtre.

L'apparent appel à une résistance active n'est pas si simple. En effet, le 9 décembre, à la veille du vote de la loi de séparation, les propos du comte Albert de Mun, député du Finistère, membre de l'Académie française et d'esprit modéré, sont relayés sur la première page<sup>133</sup>. Il appelle les catholiques à adopter une résistance passive : « Je pense encore que, devant cette résistance passive de tout un clergé, de tout un peuple, les armes des persécuteurs s'érousseraient bientôt entre leurs mains ». Ce discours va néanmoins s'effriter au fil des mois notamment à cause des inventaires qui vont réveiller de plus vives émotions chez les catholiques défenseurs du Concordat.

Les inventaires des églises provoquent un vif émoi chez les catholiques. Ces derniers considèrent cette intrusion de l'État dans les lieux sacrés comme un véritable sacrilège ayant pour simple but la spoliation des biens de l'Église et des fidèles. Cet émoi est renforcé par la demande expresse de l'État, aux fonctionnaires chargés de réaliser les inventaires, de faire ouvrir les tabernacles pour pouvoir noter leur contenu. Le sacrilège de l'État est manifeste et indéfendable. Les inventaires sont lancés dès le 1er janvier 1906 mais ont véritablement lieu, en Sarthe, du mois de février à mars. Ces événements provoquent nombre d'incidents que la presse conservatrice et catholique se plaît à relayer. Les premiers incidents faisant la une du journal sont ceux ayant eu lieu aux Sables-d'Olonne et à Tours<sup>134</sup>. Le journal se targue d'une levée de boucliers catholiques. En réalité les soulèvements restent rares et très épars sur le territoire français. Les événements parisiens font également la une du *Nouvelliste*. Les fonctionnaires chassés de l'Église Saint Roch font la

---

132 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Les associations paroissiales*, Auteur inconnu, 26 août 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

133 *Le Nouvelliste de la Sarthe, La Séparation et la République*, Robert Havard, 8 décembre 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

134 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Les coupables se cachent*, Robert Havard, 30 janvier 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

fierté de la presse cléricale.

L'événement qui va véritablement défrayer la chronique est l'inventaire de l'église Sainte Clotilde qui a lieu le 1er février 1906 à Paris. Dès le lendemain une première page entière est dédiée à l'événement<sup>135</sup>. L'inventaire s'est tellement envenimé que le préfet de police de Paris en est venu à ordonner un assaut des forces de police sur l'église. Une vaste bagarre se déclenche provoquant l'effroi et le chaos autour de la scène. Le journal s'en donne à cœur joie et décrit longuement la scène martyrisant les catholiques et dépeignant une population inoffensive et pieuse victime d'un État persécuteur et violent. Le lendemain un gros titre « LA BATAILLE CONTINUE » occupe la première page. Les heurts provoqués lors de l'inventaire de l'église de Saint Pierre du gros caillou à Paris sont également l'œuvre d'une reprise par notre journal. On se rend véritablement compte ici que la résistance passive n'est pas la seule réaction prônée et respectée par la rédaction du *Nouvelliste*. Rapidement les fidèles sont érigés en héros christiques et en martyrs : « Des femmes des vieillards, des enfants, un vieux prêtre à barbe blanche sont précipités du haut des marches et les derniers rangs d'agents les reçoivent à coups de bottes et de poings ». La martyrisation gagne aussi les fonctionnaires de l'État alors vus comme des frères catholiques contraints par la force de réaliser une « triste besogne ». Les individus impliqués dans l'organisation des inventaires qui vont démissionner de leur fonction, en raison d'un conflit avec leur propre foi, vont être portés en héros comme ayant connu une révélation et ayant rejoint le bon côté des justes<sup>136</sup>.

Les événements provinciaux, échos des événements parisiens, prennent rapidement le pas sur l'actualité. La Mayenne, particulièrement virulente au moment des inventaires, est relatée dès le 6 février 1906<sup>137</sup>. Dès le 20 février, le premier incident ayant lieu en Sarthe est relayé par le journal. Cette première résistance a lieu au Tronchet<sup>138</sup>. La nature des résistances du département de la Sarthe n'ont rien à voir avec celles, violentes, de Paris ou encore de la Mayenne. Il s'agit bien souvent d'un attroupement de fidèles devant ou dans l'église ou bien d'une absence de coopération de la part du desservant n'empêchant souvent pas la réalisation de l'inventaire. Malgré tout il peut arriver que le fonctionnaire chargé de l'inventaire se retire faute de témoins volontaires pour assister à la dite « besogne ». Le 27 février, l'agent du fisc est repoussé par les fidèles de Courceboeufs<sup>139</sup>. Malgré tout l'inventaire n'est pas annulé, il est simplement reporté, le temps que la population se

---

135 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Une loi de guerre civile*, Robert Havard, 2 février 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

136 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Démissions*, Auteur inconnu, 2 février 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

137 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Les inventaires*, Auteur inconnu, 6 février 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

138 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Les inventaires dans la Sarthe Résistance au Tronchet*, Auteur inconnu, 20 février 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

139 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Les inventaires dans la Sarthe*, Auteur inconnu, 27 février 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

calme et permette sa tenue. Cette éventualité était prévue par le texte de loi et ne relève en rien d'une résistance capitale dans la lutte contre la loi de séparation.

Les événements qui vont raviver les tensions sont les morts causées lors des inventaires, premièrement le 27 février en Haute Loire à côté de Saugues. Après des affrontements deux morts sont déplorés. L'incident de Boescheppe dans le Nord provoque un mort et la suspension des inventaires dans toute la France. Début novembre, les inventaires reprennent et donnent lieu à de nouveaux incidents relayés par la presse. Ils méritent même une première page entière pour le *Nouvelliste*<sup>140</sup>. A la veille de l'application de la loi, l'évêque du Mans sera admiré par les catholiques car il déclare qu'il attendra qu'on vienne le chercher et que jamais il ne partira de chez lui de son plein gré<sup>141</sup>. L'émotion est telle, au moment de l'application véritable de la loi le 11 décembre, que le *Nouvelliste* titre en caractère massif le 12 décembre : « LA GUERRE RELIGIEUSE ». Malgré cet émoi et l'appel à la révolution<sup>142</sup>, il n'en est rien. Les mouvements de révoltes et les manifestations d'oppositions liés aux inventaires n'ont plus lieu d'être et la résignation gagne les troupes catholiques. Au niveau local, la Sarthe est loin de faire office d'exemple pour les catholiques révoltés. Les mouvements de réactions restèrent épars et n'ont aucunement concerné nos deux cantons.

### *c/ Une attente continuelle des consignes du souverain Pontife*

Bien que la rédaction prenne des libertés en terme de filtrage d'informations, favorisant tantôt les discours pacifistes et prônant la résistance passive, tantôt favorisant les discours violents et appelant à la résistance active, la soumission des fidèles au souverain Pontife Pie X reste de mise. Pape depuis 1903, le Pape Pie X est un souverain bien moins conciliant que son prédécesseur Léon XIII. Opposé au courant moderniste qui gagne l'Église, il est pour une application ferme des dogmes chrétiens originels. Son intransigeance se révèle sur la scène européenne lorsqu'il appuie la rupture des relations diplomatiques avec la France. Le président de la République Émile Loubet est d'abord rendu coupable d'une première montée en tension diplomatique par son voyage organisé à Rome en avril 1904 réalisé dans le but de rencontrer les autorités royales italiennes. Bien qu'étant reconnue comme capitale du royaume d'Italie depuis 1870, le Vatican revendique toujours la

---

140 *Le Nouvelliste de la Sarthe, La reprise des inventaires*, Robert Havard, 19 novembre 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

141 *Le Nouvelliste de la Sarthe, La Séparation [...] Chez mgr de Bonfils [...]*, Auteur inconnu, 11 décembre 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

142 *Le Nouvelliste de la Sarthe, La Révolution est commencée*, Robert Havard, 18 décembre 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

propriété de la ville<sup>143</sup>, d'où la crise diplomatique majeure. Après une querelle entre les évêques de Dijon et de Laval, ces deux derniers sont convoqués à Rome en juillet 1904. Cependant, tout départ d'un prélat du territoire national doit faire l'objet d'une demande et d'une autorisation des autorités françaises, telle est la règle édictée par le Concordat. Émile Combes, alors président du Conseil les somme de ne pas obéir au Saint-Siège. Le maintien de la demande du Pape et le départ des prélats provoquent la rupture des relations diplomatiques entre les deux États et la fermeture des ambassades respectives. En 1905 nous sommes donc dans une situation de tensions extrêmes et de rupture totale des relations diplomatiques entre la République française et le Vatican.

La soumission au souverain Pontife, règle inébranlable et indiscutable du dogme chrétien, se retrouve considérablement au fil de la lecture du *Nouvelliste*. L'impatience de la rédaction de recevoir les consignes et la position du Pape face à la loi de séparation est flagrante tant le nombre d'articles et leur exposition claire sur le journal sont révélateurs. Le premier article qui témoigne de cette attente paraît le 24 août 1905<sup>144</sup>. Publié en première page il nous informe que le Pape se rend d'avantage disponible pour se concentrer sur la question française. Les lettres de catholiques affluent de toute la France vers le Vatican. Le Pape est en relation avec tous les évêchés de France pour savoir quelle position prendre et quelle solution apporter à cette nouvelle crise diplomatique majeure. Il y est dit que le Pape publiera avant la fin de l'année un document qui « portera des instructions claires et précises à l'épiscopat et au clergé français sur la ligne de conduite qu'ils devront suivre ». La prochaine publication du Pape promet la constitution d'un « programme fondamental sur lequel devra se baser l'action catholique ». La première position du Pape est basée sur l'attente et sur la concertation des divers évêques de France. Durant ce temps il cultive et impose son autorité, la soumission des catholiques à ses ordres doit être totale. Il faudra attendre le mois de février 1906 pour voir la publication de la première encyclique décrivant et justifiant sa prise de position officielle. Entre temps, le Pape multiplie les appels à la prière, les remerciements vis à vis des catholiques français et de son clergé ou encore les encouragements face à l'adversité. Le 4 octobre 1905 on peut par exemple lire dans l'article « Pie X et la France » dans lequel le Pape s'adresse à des pèlerins français : « A mes félicitations je joins mes remerciements. Je vous remercie de la consolation que vous m'apportez [...] J'aime la France, je veux le bien de tous les français. [...] Priez et faites prier pour que la foi catholique qui a fait la France grande durant seize siècles, continue à la rendre toujours prospère et à rendre ses enfants toujours heureux ». La position du Pape reste floue mais le journal fait absolument tout son possible pour avoir d'avantage de renseignements sur ce qui se passe à Rome. Une lettre de Pie X envoyée au cardinal Richard

---

143 LEJEUNE Dominique, *La France de la Belle époque (1896 1914)*, Paris, A. Colin, 1997 p.34

144 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Le Pape et l'Église de France*, Auteur inconnu, 24 août 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

archevêque de Paris est publiée dans notre journal le 20 octobre 1905<sup>145</sup>. La décision du Pape reste toujours limitée à un appel à la prière « dans un moment solennel où la religion et la patrie sont en péril ». La lettre est diffusée dans toute la France, l'unanimité de la mobilisation des évêques français est mise en valeur par le journal et appuie l'argumentaire d'une Église une et indivisible face au péril républicain : « Cette première manifestation apprendra aux fauteurs de la séparation de l'Église et de l'État que leur loi trouvera devant elle toute l'Église de France étroitement unie en elle-même et fermement attachée au Saint-Siège ». Au-delà d'une position visiblement passive le Pape transmet des messages de paix et de tranquillité, aucun appel à la résistance n'est formulé. Le 14 décembre 1905, juste après le passage de la loi au Sénat, un discours du Pape réalisé le lundi précédent au Consistoire fait passer un message pacifique aux catholiques : « Dieu porte la parole de paix parmi son peuple. » ; l'article se conclue sur ces mots : « efforçons-nous par des œuvres de pitié de toute sorte de nous concilier la clémence divine. Dieu qui a fait les nations guérissables, nous accordera dans sa bonté, au temps marqué par sa Providence, la paix et la tranquillité ».

L'attente est toujours palpable, la population et les ministres du culte désirent prendre position et encore plus connaître la décision du Pape. Le 22 décembre, Mgr Henry, évêque de Grenoble adresse aux curés du diocèse des instructions vis à vis du comportement à adopter au moment des inventaires<sup>146</sup>. La réponse est simple : « Tant que le chef de l'Église qui, seul, a qualité d'autoriser en conscience la transmission des biens ecclésiastiques [...] ne se sera pas prononcé, il est du devoir des curés et représentants légaux des établissements ecclésiastiques de s'abstenir de tout acte qui pourrait faire préjuger dans un sens plutôt que dans l'autre ». Des contacts journalistiques du Vatican sont même mobilisés pour connaître les derniers rebondissements de l'affaire. On retrouve souvent des petits articles disposés juste après l'article faisant la Une avec une en tête souvent résumée par « Au Vatican »<sup>147</sup> ou encore « Le Pape et la Séparation ».

La réaction du Saint-Siège ne se fait pas plus attendre. Dès le 27 décembre, le journal publie un résumé du *Livre blanc* publié par le Saint-Siège<sup>148</sup>. Ouvrage de 300 pages, il tient pour intitulé : « *La séparation de l'Église et de l'État en France. Exposé et documents* ». Dans cet ouvrage il est bien précisé dans l'article que « le Saint-Siège a uniquement pour but de démontrer que ce n'est pas à lui que revient la responsabilité de la rupture de la Séparation ». Le Saint-Siège, répondant ainsi en partie ou faisant diversion autour de l'attente de la population catholique, publie cet ouvrage qui a notamment pour but explicite d' « empêcher que la vérité historique ne reste altérée dans un

---

145 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Lettre de Pie X*, Pie X, 20 octobre 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

146 *Le Nouvelliste de la Sarthe, L'inventaire des biens d'église*, 22 décembre 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

147 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Au Vatican*, Auteur inconnu, 23 décembre 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

148 *Le Nouvelliste de la Sarthe, La France et le Saint-Siège Le Livre Blanc – résumé authentique*, Auteur inconnu, 27 décembre 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

événement d'une si grande importance. ». Les propos du *Livre blanc* portent premièrement sur la politique de persécution religieuse que mène la République française depuis plusieurs décennies. Waldeck Rousseau est d'abord visé sur l'adoption de la loi 1901 sur les associations qui soumet l'existence des congrégations à une demande d'autorisation. Combes est particulièrement visé en raison de sa politique persécutrice vis à vis des congrégations. Ces dernières sont exclues du domaine de l'enseignement avec la loi du 4 décembre 1902 qui sanctionne gravement les individus continuant à enseigner ou à permettre le fonctionnement d'un établissement d'enseignement tenu ou engageant des congréganistes. Les chapitres suivant de l'ouvrage s'attellent à démonter toutes les accusations proférées à l'encontre de l'Église l'accusant d'avoir voulu et provoqué la Séparation. Contre l'accusation du non-respect du Concordat, le texte répond par diverses citations de personnages historiques célèbres que « le Saint-Siège n'a jamais, à aucun moment, ni acquiescé ni collaboré aux articles organiques. Au reproche que le Saint-Siège a soutenu la guerre contre la République, celui-ci répond en donnant tout ce qu'il a pu faire pour elle. L'affaire du voyage de Loubet à Rome et l'affaire des évêques de Laval et de Dijon ressortent également et sont vues comme des provocations délibérées de la République destinées à briser les relations diplomatiques avec le Vatican.

L'attente reprend dès lors. Un article du 29 décembre 1905 témoigne véritablement de l'état d'esprit de la population catholique à cet instant<sup>149</sup> : « Quelques-uns s'étonnent, d'autres s'impatientent de ce que le Pape n'ait point encore fait connaître sa décision au sujet de la loi sur la séparation de l'Église et de l'État ». Après avoir décliné les divers scénarios possibles, acceptation, refus, le journal en arrive quand même à une interprétation personnelle : « Sa condescendance ne saurait aller, toutefois, jusqu'à accepter purement et simplement la loi élaborée par les pouvoirs publics français, de leur seule autorité ». Malgré cette incartade, le mot d'ordre reste clair : « Le Pape parlera à temps, les catholiques le savent et n'ont pas besoin d'en savoir d'avantage ». La soumission à l'autorité Papale doit être totale, elle est aussi un facteur déterminant dans la survie prochaine de l'Église : « Le jugement qu'il prononcera sur la loi de séparation devra être celui du clergé et des fidèles : les instructions qu'il donnera devront être tenues par tous comme la règle de conduite à suivre. [...] Nous n'avons qu'à attendre avec confiance et soumission cette parole du chef de l'Église. ». Il est à noter que dans cet article, l'auteur se rend compte de la stratégie du Pape qui adopte un double discours à la fois strict et vif mais laissant tout de même une porte ouverte aux négociations : « Dans sa bienveillance et sa mansuétude pour la France, il a voulu même après la Séparation, ne point rompre définitivement avec l'État français ».

---

149 *Le Nouvelliste de la Sarthe, L'attente de la parole du Pape*, Arthur Loth, 29 décembre 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

Le Pape finit enfin par s'exprimer le 11 février 1906 en publiant une encyclique intitulée *Vehementer nos* destinée « aux archevêques, évêques, au clergé et au peuple français »<sup>150</sup>. La prise de position est claire, la loi de séparation est condamnée sous toutes ses formes : « Nous réprouvons et nous condamnons la loi votée en France sur la Séparation [...] comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu qu'elle renie officiellement. ». La loi est dénoncée comme « violant le droit naturel [...] contraire à la constitution divine de l'Église, à ses droits essentiels et à sa liberté. ». Elle est enfin vue comme « offensante pour la dignité de ce siège apostolique, pour notre personne, pour l'épiscopat, pour le clergé et **pour tous les catholiques français...** ». La condamnation est totale et sans équivoque. Comme dans le *Livre blanc*, la République française est vue comme seule responsable de cette fracture.

La question subsiste si cette dite loi doit être appliquée, pour sauver le si peu que l'on peut garder des biens de l'Église, ou bien être jetée aux oubliettes. L'attente reprend de nouveau pour savoir si le Pape accepte ou non la constitution des associations cultuelles. La peur qui gagne les catholiques est la constitution d'associations cultuelles à visées schismatiques. Comme étant originellement sous le seul contrôle du Conseil d'État, ce dernier pouvait alors accepter la création de nombreuses associations cultuelles ne répondant pas forcément à l'autorité ecclésiastique et papale détruisant ainsi l'unité de l'Église. Cependant la modification de l'article 4 en avril 1905 devait avoir permis d'estomper les craintes sur ce sujet. Le Conseil d'État doit dès lors prendre en compte les règles générales du culte catholique<sup>151</sup> pour décider ou non de la légitimité d'une association cultuelle catholique. Le 23 février 1906, un article publié dans la rubrique « Dernière heure », relatant les dernières informations reçues avant la publication, relate la possible acceptation par le Pape des associations cultuelles : « Il ne cédera cependant que sous la réserve que cette dernière concession ne risquera pas de mettre en péril la doctrine de l'Église »<sup>152</sup>.

Entre temps se déroulent les inventaires et les incidents que nous avons évoqués précédemment. Les indications du Pape sur les comportements à adopter face aux inventaires sont également promptement attendus. Pourtant, malgré l'attente et les troubles advenant, le Pape reste ambiguë et se contente de rappeler la nécessaire obéissance des fidèles à leurs supérieurs ecclésiastiques : « L'union dans l'obéissance, tel est l'ordre qui doit rallier toutes les bonnes volontés et tous les courages »<sup>153</sup>.

---

150 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Lettre encyclique de S.S. Le Pape Pie X Aux archevêques, évêques, au clergé et au Peuple France*, Auteur inconnu, 19 février 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

151 HILAIRE Yves Marie, *La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras, Tome III, 1840-1914*, Lille, Service de Reproduction des Thèses de l'université de Lille III, 1976 p.1316

152 *Le Nouvelliste de la Sarthe, La Séparation Le Pape accepterait les associations cultuelles*, Auteur inconnu, 23 février 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

153 *Le Nouvelliste de la Sarthe, La Séparation Les conseils du Pape*, Auteur inconnu, 25 février 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

Si en février on annonce l'acceptation des associations cultuelles, en avril il en est tout autre. En citant un article du *Figaro* qui relate lui même les propos d' « une personne très informée de Rome »<sup>154</sup> : « Il n'est plus permis d'ignorer, par tout ce qui transpire, que les résolutions du Saint-Père sont irrévocablement arrêtées et qu'il refusera l'autorisation de créer des associations cultuelles. ». Cet informateur ne croyait pas si bien dire, le 10 août est publiée l'encyclique *Gravissimo Officii munere* qui manifeste de la volonté du Pape de ne pas constituer d'associations cultuelles. La peur de la visée schismatique du système, la participation à une loi non consentie par le Saint-Siège et qualifiée de spoliatrice de l'Église, empêche le Pape de décider de la collaboration du Vatican dans l'application de la loi. La réaction de la rédaction du *Nouvelliste* est emplie d'allégresse. Rien d'étonnant pour ceux qui depuis le début des affrontements dans le cadre des inventaires érigeaient en héros les opposants aux agents de l'État. Il faut attendre le 16 août pour que la prise de position du Pape prenne une première page entière sur le journal. Elle est accompagnée d'un encart intitulé fièrement « LA RESISTANCE »<sup>155</sup>. Rédigé par le rédacteur en chef Robert Havard, on peut y lire la vive expression de son bonheur : « Le Pape a parlé ! Ce cri d'allégresse a retenti d'un bout à l'autre de la France chrétienne, pendant la journée de l'Assomption. Le Pape a parlé : il édicte la Résistance ». Ses convictions sont appuyées par les propos suivants : « Nous n'avions jamais douté de cette solution, nous l'attendions du grand cœur de Pie X ». Le propos est virulent voire violent : « Une ère de luttes s'ouvre devant nous. Luttes acharnées contre l'impie, pour la défense des droits de Dieu et de l'Église ». Ces propos sont indéniablement révélateurs de l'état d'esprit revanchard de cette rédaction journalistique clairement positionnée dans le camp des conservateurs et des anti-républicains. Cet état d'esprit n'est pas forcément représentatif de la population catholique de nos deux cantons. Nous avons ici affaire à des journalistes idéologisés et profondément politisés, ce qui est plus discutable ou en tout cas plus relatifs pour la population des campagnes. Néanmoins le discours est là et fait partie de l'environnement médiatique de la population et peut, par tous les moyens, influencer les mentalités et les actes de cette dernière.

Pourtant, on le sait déjà, les réactions de la population sarthoise sont loin d'être exemplaires pour les plus vifs défenseurs du Concordat et des intérêts de l'Église. La déception prochaine de nos journalistes se fait rapidement ressentir et les mots ne manquent pas d'être secs à l'encontre de la population catholique du département et du pays tout entier.

---

154 *Le Nouvelliste de la Sarthe, La Séparation Le Pape et les associations cultuelles*, Auteur inconnu, 2 mars 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

155 *Le Nouvelliste de la Sarthe, La Résistance*, Robert Havard, 16 août 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

*D/ Des propos accusateurs à l'encontre de la population catholique de France et du département*

Tout a donc commencé sur une première résistance légale basée sur le phénomène des pétitions qui a rencontré un grand succès dans le département de la Mayenne. En voyant le projet de loi avancer puis être voté malgré l'opposition apparente de la population catholique, le discours se radicalise notamment à l'encontre de la République. La résistance active est sous entendue notamment par le biais de la glorification des manifestants tentant d'empêcher la tenue des inventaires à la fois en France et dans le département de la Sarthe. Cependant, la réalisation des inventaires en Sarthe connaît véritablement peu d'obstacles révélant le peu d'actions menées par les catholiques. La rédaction de notre journal est particulièrement déçue par ces derniers et ne manquent pas de le faire savoir.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir rappelé aux catholiques leur devoirs et leurs droits de citoyens français. Devant le clair manque de réaction des catholiques de France, certains dignitaires épiscopaux prennent position pour tenter de pallier à ce problème majeur qui empêche la constitution d'un véritable rapport de force face aux forces républicaines et séparatistes. Mgr Turinaz s'exprime le 16 mars 1905 dans les colonnes de notre journal pour donner des conseils aux catholiques<sup>156</sup>. Mgr Turinaz « avertit les catholiques [...], que le projet de Séparation tend et conduit à l'asservissement de l'Église et, par une pente fatale, à la destruction de la religion en France. ». Il conseille même aux catholiques de ne pas « renoncer aux droits essentiels de la religion qu'à leurs droits essentiels de citoyens français ». Le pouvoir citoyen et laïque est ici rappelé aux catholiques. Le message est clair : usez de tous les moyens légaux pour vous engager et protéger les intérêts de l'Église. Pourtant on le sait aujourd'hui ; aucun grand mouvement citoyen, hormis le mouvement pétitionnaire qui reste impuissant, ne voit le jour.

Les critiques ne se font pas attendre. À peu près 15 jours avant le vote de la loi, sachant que ce dernier sera acté dans les prochaines semaines, les premières critiques sur l'électorat catholique pleuvent allègrement. Dans un premier article intitulé « L'abstentionniste » publié le 30 novembre 1905, les catholiques sont dits « placides et doux »<sup>157</sup>. Il est notamment dénoncé qu'« ils se laissent prendre aux mielleuses paroles d'un Loubet et flétrissent d'autant plus Combes qu'ils excusent d'avantage le président de la République ». L'auteur en conclue que « C'est un déplorable état d'esprit ; on ne veut pas voir que toutes nos infortunes nous viennent de ces faux bonhommes

---

156 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Conseils aux catholiques*, Auteur inconnu, 16 mars 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

157 *Le Nouvelliste de la Sarthe, L'abstentionniste*, Robert Havard, 30 novembre 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

qui ont un pied dans la loge et un pied dans l'Église ». Ce dernier ne mâche pas ses mots à l'encontre des catholiques qui se contentent de la politique des radicaux au pouvoir sans bien même penser à se révolter contre elle. L'attitude passive des catholiques semble telle que l'auteur en vient à chérir le nom de Combes : « des ennemis comme M. Combes, il faut les appeler de tous nos vœux, ils nous éperonnent, ils nous réveillent, tandis que les Loubet, les Fallières, tout en commettant les mêmes méfaits, endorment les énergies qui ne demandent, hélas ! Qu'à s'endormir. ». Le rédacteur en chef, Robert Havard, se sent clairvoyant sur l'avenir de l'Église depuis au moins plusieurs années où il dénonçait et prévoyait la persécution de l'Église par les républicains. Dans un article du 23 décembre 1905, juste après le passage de la loi au Sénat, un article intitulé « Aveuglement »<sup>158</sup> répond aux divers lecteurs du *Nouvelliste* qui depuis plus de 5 ans, accusait la rédaction d'écrire des articles « trop sombres » sur l'avenir se moquant ainsi de leur crédulité. Le journaliste n'attend pas pour accuser et juger les catholiques : « Le grave tort des catholiques, c'est la confiance qu'ils ont toujours manifestée envers leurs persécuteurs. ». Le rédacteur en chef pense y voir clair dans le plan des républicains anticléricaux, il se sent le devoir et le besoin de révéler cette stratégie politique à son lectorat : « On a commencé par chasser les moines et fermer les chapelles, pour habituer le peuple à ce genre de spectacles ». La rédaction du journal prend ici un véritable ton prétentieux à l'égard de son lectorat. Les reproches pleuvent, le catholique passif est vu comme naïf et fuyant devant l'adversité.

Les critiques à l'encontre des catholiques ne se cantonnent pas à des généralités nationales mais comptent prendre à part les catholiques sarthois. Le 6 mars 1906, à la fin des inventaires en Sarthe, un article est publié dressant une sorte de bilan des résistances<sup>159</sup>. Le journal admet et déplore dès le début de l'article qu'« il faut reconnaître que le département de la Sarthe n'a pas brillé d'un éclat bien vif dans la défense de ses églises ». Certaines paroisses ont le privilège de recevoir les honneurs : Coulans, Téloché, Saint Corneille, Courceboeufs, Le Tronchet, Saint-Gervais-en-Belin, Crosnières, Sainte-Colombe de la Flèche, Notre-Dame du Pré, Saint-Pierre-des-Bois. Malgré le faible butin des résistances aux inventaires dans le département cela semble suffire pour affirmer que « l'honneur est sauf ». L'auteur accuse un manque de confiance des catholiques dans leur force, un autre jugement est proféré à leur encontre : « Ils doutent d'eux-mêmes : voilà leur grave défaut ». Un état d'esprit semble gagner l'entourage de la rédaction qui accuse l'attente des indications ou des réactions des catholiques de Paris. Le Bloc est accusé d'avoir essayé de convaincre les habitants des provinces que seuls les nobles avaient marché contre l'application de la loi et agité la population

---

158 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Aveuglement*, Robert Havard, 23 décembre 1905, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

159 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Réflexions*, Robert Havard, 6 mars 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

parisienne. Les événements de la Haute Loire sont cités comme prouvant « surabondamment » qu'il s'agissait d'un « mouvement populaire ». L'auteur accuse le coup et pose la moralité de cette histoire : « Moralité : ayons foi en nous. N'attendons plus que Paris nous fasse signe ou qu'un département voisin nous encourage. Nous sommes des vaincus, oui, mais des vaincus autrement forts que leurs vainqueurs, car ils n'ont, eux, que leurs appétits, des croyances et les promesses éternelles. ». Le manque d'initiative des catholiques de province, et indirectement de Sarthe, est ici ciblé. Leur manque de courage et d'implication dans la défense des intérêts de l'Église est de nouveau déploré.

Le 11 juin 1906 le temps est au bilan et à la remise en question générale. Ce jour ci est publié, toujours en première page, un article intitulé clairement « Les raisons de la défaite I »<sup>160</sup>. L'auteur déjà par décliner les diverses raisons « extrinsèque » à l'échec catholique. Dans un contexte international et social difficile au courant de l'année 1905, l'auteur dénonce les fausses informations et accusations portées à l'encontre de l'Église. Cette dernière fut notamment accusée « de méditer une guerre avec la Prusse » ou encore de « pactiser avec les anarchistes et d'entretenir la grève des mineurs ». A cela l'article répond : « Les gens qui ont prêté créance à ces balivernes sont des imbéciles et le peuple où une pareil thèse a pu se propager n'a plus le droit d'être appelé "le plus spirituel de la terre" ». L'analyse des raisons de la défaite tourne rapidement à l'introspection : « Nous arrivons au *mea culpa* ». Face aux accusations de désunion, l'auteur répond le total contraire et confirme une unité exemplaire dans les rangs de l'Église. Pour notre auteur, le principal point faible des catholiques est leur inertie. « L'opposition paraît avoir un mot d'ordre "Pas de zèle !" » : L'auteur salue largement l'implication des républicains radicaux dans leur besogne « C'est ainsi que, peu à peu ils ont conquis la France ». Le manque d'initiative et d'implication de la population catholique dans la défense de ses intérêts est de nouveau déploré : « L'esprit du pays est réfractaire aux conférences, réfractaire à l'effort... ». En parlant des nombreuses conférences réalisées par les radicaux et les opposants à l'Église, l'auteur en conclue que « les mensonges déversés sur nous « prennent plus facilement. Quand l'instituteur raconte que nous avons adressé un chèque aux grévistes et à l'empereur d'Allemagne, on le croit, hélas ! Parce qu'on ne nous voit pas assez ». La consigne et la stratégie à adopter pour faire gagner le camp des conservateurs est clair : « Il faut, partout où le mensonge est passé, que nous, changions de la vérité, nous passions ensuite et que nous redressions les jugements. Sinon nous sommes perdus ». La suite de l'article publié le lendemain accuse l'absence de véritable programme politique et social désirable par les électeurs

---

160 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Les raisons de la défaite I*, Robert Havard, 11 juin 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

dans le camp des conservateurs<sup>161</sup>. L'auteur marque la nécessité pour les conservateurs de créer un projet qui va de l'avant et qui lutte pour des mesures précises et non simplement contre les radicaux : « Le peuple n'aime pas beaucoup les mouvements négatif ; il s'est enflammé quand on criait « Vive Boulanger » mais quand on crie : « à bas le ministère ! » cela le laisse froid ». L'auteur salue de nouveau l'avancée des blocards dans ce domaine, ce qui expliquerait notamment l'adhésion de la population à leur projet. Pour Robert Havard, le temps est venu de montrer que les conservateurs peuvent avoir de réels projets : « Il faut démontrer notre supériorité en émettant, en développant un programme politique et social, et en prouvant que si nous voulons démolir la bâtisse de l'adversaire, c'est que nous sommes en état de faire mieux ».

L'introspection que réalise la rédaction du journal mais plus particulièrement le rédacteur en chef de notre journal, est profondément révélatrice de l'état de désarroi des catholiques au cours du débat, du vote et de l'application de la loi de séparation. Autours de la simple haine témoignée envers les radicaux que nous retrouvons massivement, se posent des moments de réflexion et d'introspection. Même si la population, lectrice de ses lignes, ne se retrouve pas forcément dans les propos tenus et ne connaît pas un désir d'opposition vivace, il est vrai que les ministres du culte portent un intérêt bien supérieur à ces informations et à ces analyses. Néanmoins il est important de rappeler que le curé a toujours, même sur des terres moins pratiquantes, un statut social élevé dans la communauté villageoise du début du XX e siècle. Il est un interlocuteur privilégié du maire et est présent durant les grands moments d'une vie de laïque : Baptême, communion, mariage, décès. Cela nous permet de croire que ces théories, analyses et conseils transmis par la presse ont pu être de nouveau diffusés vers la population par le biais de l'assistance à la messe ou simplement par la fréquentation de la personne du curé. Cependant il est clair que, même dans un canton pratiquant comme celui de Conlie ; et les mots de la presse, et la parole du curé ne suffisent pas pour embrigader la population contre la loi de séparation.

\*                      \*

\*

Après avoir dressé une partie importante du paysage médiatique de la période de notre sujet, il est nécessaire de s'intéresser aux élites politiques et ecclésiastiques pour connaître leurs réactions face à cette loi. Pour cela nous allons réduire notre échelle d'analyse tant géographique que sociale.

---

161 *Le Nouvelliste de la Sarthe, Les raisons de la défaite II*, Robert Havard, 12 juin 1906, Médiathèque Louis Aragon, Le Mans

Après s'être intéressé aux événements parisiens, régionaux, nous allons resserrer notre attention sur les élites républicaines départementales et cantonales.